



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER**

**DU**

**VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023**

**Parmi les membres du conseil, étaient présents :**

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. ANDUJAR Pascal (jusqu'à 12 heures 00)

Mme BERGES Karine

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

M. GILBERT Simon, Vice-président

Mme LANGLOIS Valérie

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. ALIX Sebastien-Akira

M. BARBOT Benoît

Mme CHEVALIER Vèrène

Mme GOFFIN Angélique

Mme GUILLIN Amélie

M. LEVREL Lucas

M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

Mme FLEURY Murielle

M. LACHENY Claude (jusqu'à 12 heures 15)

M. VALLÉE Benoît

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. H'LIMI Elias

Mme NGUYEN Caroline

Suppléants

M. ENDRIZZI Melvin

Mme CHARLON Garance

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. HEBBRECHT Thierry (jusqu'à 12 heures 15)

Mme SIMON-DECK Sylvie

M. PLANCHON Thomas

M. DARRIBÈRE Jérôme

**Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :**

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. ANDUJAR Pascal (procuration donnée à M. GILBERT à partir de 12 heures 00)

Collège BIATSS

M. LACHENY Claude (procuration donnée à Mme COSTES à partir de 12 heures 15)

Collège des usagers

Titulaires

Mme CHAUMONT Mathilde (procuration donnée à Madame CHARLON)

M. CHRISTOPHE Léo (procuration donnée à Monsieur H'LIMI)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. HEBBRECHT Thierry (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ à partir de 12 heures 15)

Mme BEAULNES-SERINI Nathalie (procuration donnée à M. GILBERT)

Mme LENOBLE Valéry (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Mme MATTEI Sarah (procuration donnée à Mme NGUYEN)

**Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :**

Mme AKKARI Suzanne, Rectorat de région

M. BOSDEVEIX Robin, Directeur de l'INSPE

M. CHELGHOUM Lounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme DACOSTA Hélène, Directrice des Affaires financières

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'EPISEN

M. DEMERET Simon, Directeur de la DAJG

Mme DUBOCAGE Emmanuelle, Présidente de la Commission des moyens, VP Finances

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

Mme GAUCHER Andréa, VP Etudiante

Mme HMAMOU Fadoua, Responsable des affaires institutionnelles, Directrice adjointe de la DAJG

M. LEGENDRE François, Directeur de l'UFR SEG

M. METER Antoine, Médiateur

Mme MOULIN Aline, DGSA RH

Mme OEUF Hélène, Agent comptable

M. SCHWELL Martin, VP Europe

## SOMMAIRE

---

<b>1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT</b> .....	<b>8</b>
1.1 Point d'information du président de l'université.....	8
1.2 Présentation du rapport 2022–2023 du médiateur de l'université.....	16
1.3 Approbation du procès-verbal en date de la séance du 27 octobre 2023 ....	18
<b>Points soumis à discussion</b> .....	<b>24</b>
<b>1. VIE INSTITUTIONNELLE</b> .....	<b>24</b>
1.1 Approbation de la révision des statuts de l'université.....	24
<b>2. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES</b> .....	<b>27</b>
2.1 Approbation du tableau des grands équilibres financiers pour l'année universitaire 2024.....	27
<b>3. RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>36</b>
3.1 Approbation de la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année 2024.....	36
3.2 RIPEC C3 : approbation du complément de l'enveloppe notifiée par la loi de la programmation de la recherche dédiée.....	54
3.3 Approbation du versement d'une prime exceptionnelle aux personnels BIATSS.....	59
<b>Points non soumis à discussion</b> .....	<b>63</b>
<b>1. VIE INSTITUTIONNELLE</b> .....	<b>63</b>
1.1 Approbation de la révision des statuts de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de l'académie de Créteil.....	63
<b>2. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES</b> .....	<b>64</b>
2.1 Approbation de la délibération relative à la remise des prix et dons.....	64
<b>3. FORMATION ET RECHERCHE</b> .....	<b>65</b>
3.1 Approbation des capacités d'accueil définitives en deuxième année de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP) à la rentrée 2024–2025, dont la part définitive des deuxièmes années de licence accès santé (LAS) en 2 <sup>ème</sup> année de MMOP.....	65
<b>4. CONTRATS ET CONVENTIONS</b> .....	<b>70</b>

4.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université .....	70
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>72</b>
Index .....	74

*La séance est ouverte à 9 heures 50 sous la présidence de Monsieur Dubois Randé.*

*(Enregistrement 2)*

*Casserolade en bruit de fond.*

**M. LE PRÉSIDENT**– Il n’y aura pas de campagne d’emplois, il n’y aura aucun poste de voté ni aucune prime aux BIATSS. Faites-les sortir. J’ai passé l’âge de recevoir des casseroles. S’il y a des mobilisations, c’est à Descartes, ce n’est pas ici. Si cela continue comme cela, c’est très simple, il n’y aura pas de conseil d’administration. Le conseil d’administration ne commencera pas dans ces conditions.

*(Enregistrement 3)*

**M. LE PRÉSIDENT**.– Les manifestations, c’est à Descartes qu’il faut les faire, je vous le rappelle. La situation est que 60 % des universités sont dans le rouge, ce n’est pas seulement l’UPEC. Il faut être plus courageux pour aller à Descartes, il faut prendre le métro.

Cela va me permettre de faire cette introduction, dans ce contexte de l’Enseignement supérieur.

*Casserolade en bruit de fond.*

**M. LE PRÉSIDENT**.– Si cela continue, je vous le dis franchement, j’annule le conseil d’administration. Il n’y aura pas de campagne d’emplois ni de primes aux BIATSS. Clairement, les syndicats sont responsables de cela. Ce sera clairement affiché pour l’ensemble de la communauté.

**M. LEVREL**.– Je ne sais pas si je propose (*inaudible 00:01:09*) parce qu’il n’y a pas énormément de syndiqués autour de cette table.

**M. LE PRÉSIDENT**.– Certains d’entre vous peuvent aller en parler aussi, parce que c’est orchestré, vous le savez bien.

**M. LEVREL**.– On n’est pas « orchestrateur », on n’est pas « mandarin ». Il y en a une bonne partie qui ne sont pas syndiqués non plus.

**M. LE PRÉSIDENT**.– Si cela continue...

**M. LEVREL**.– Je pense que le président est légitime pour aller parler aux enseignants.

**M. LE PRÉSIDENT**.– On ne peut pas parler. D’abord, il y a beaucoup trop de bruit. Le conseil d’administration est une instance souveraine de l’université. Ce n’est pas la foire, comme cela. Je ne le ferai pas démarrer et je m’en irai pour ne pas maintenir ce

conseil d'administration, ce qui voudra dire pas de campagne d'emplois ni de primes aux BIATSS. Vous en porterez la responsabilité.

*Casserolade en bruit de fond.*

**M. GILBERT.**– On peut attendre un quart d'heure, faire une suspension de séance.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je vous propose une suspension de séance, mais je ne reviendrai que si c'est calme.

**M. GILBERT.**– S'il n'y a pas de silence, on ne reprendra pas la séance.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je suis désolé, mais la démocratie, ce n'est pas cela.

*La séance est suspendue quelques minutes, le temps que la casserolade s'arrête.*

*(Enregistrement 4)*

## **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **1.1 Point d'information du président de l'université**

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je vous propose de commencer ce conseil d'administration. Parmi les éléments sur lesquels je voudrais intervenir dans ce contexte, je comprends les tensions, mais je maintiens aussi qu'il y a des responsables qui mettent dans le rouge les universités et qui ne sont pas ici. Il y a des endroits pour manifester et je serai le premier à y aller, d'ailleurs.

Dans le contexte de l'enseignement supérieur, vous le savez, plus de la moitié des universités sont aujourd'hui dans le rouge financier, et la trajectoire fait que 100 % des universités le seront l'année prochaine. Vous en connaissez les éléments. L'indiciaire n'est pas aujourd'hui compensé à 100 %, et la prime dite Guerini n'est pas non plus compensée à 100 %, ce qui fait que, pour nous, c'est quand même 12 millions d'euros annuels – pas seulement pour nous, mais pour toutes les universités, car ce sont les mêmes opérations – qui pèsent sur le budget de l'université. Une compensation, en tout cas pour l'indiciaire, semble se dessiner, et une compensation à 50 % est donnée également – là encore, il faudra voir les notifications – pour les mesures Guerini.

Il s'agit bien, je le répète, d'un dossier national. Je vous le rappelle, en juillet dernier, avant l'été, j'avais annoncé que le temps de l'université était bien un temps politique, et je l'ai exprimé à plusieurs niveaux, à la fois au niveau du ministère et pas seulement du ministère puisque l'on a mobilisé l'ensemble des élus. Je vous en donnerai d'ailleurs la suite, en particulier ceux qui sont dans les assemblées.

On a également mobilisé la presse. Je me suis exprimé par une manifestation de colère dans la presse, y compris d'ailleurs sur la non-transparence des éléments entre les universités puisque l'on n'avait pas de transparence des subventions de service public par université. Et comme vous l'avez vu, elles apparaissent aujourd'hui. Cela a été relayé également au niveau de France Universités. Et sur le plan de l'interpellation des élus, on a donné notre lettre qui est ensuite passée au niveau national avec l'interpellation des élus au niveau des assemblées. On n'a pas été inactif.

Au niveau de la transparence des données, on n'a pas été inactif non plus puisque l'on a obtenu l'ensemble des données. Vous avez sans doute vu dans les dépêches AEF que l'UPEC est quand même très mal placée, c'est-à-dire dans le peloton de fin par rapport à d'autres universités. Il s'agit bien, la ministre l'a reconnu et je reviendrai sur les propos de la ministre, essentiellement d'une tension sur les effectifs. C'est plus 10 000 étudiants sans compensation au niveau de la subvention. Cela pèse.

Aujourd'hui, la politique d'attribution n'est pas claire concernant les moyens et la répartition des finances entre les universités. En effet, comme vous le savez également, dans le projet de loi de finances, il n'y a pas eu d'augmentation substantielle, en tout cas sur ces subventions aux universités. Cela fait dire à certains : *« Est-ce que l'Etat aime ses universités ? »*

Maintenant, je souligne qu'il y a également des éléments de modèle économique qui privilégient le modèle privé, notamment dans le cadre de l'apprentissage. Cela joue également dans le cadre d'une interrogation sur la politique de l'Etat par rapport à ses universités.

Il y a donc des universités plus dotées que d'autres. C'est historique. Toujours est-il qu'une fois que les gens ont leur bourse, il est très difficile d'aller leur retirer. C'est un élément humain assez classique. Nous, on est effectivement en difficulté sur une tension sociale.

Je ne m'exprime pas seulement pour nous, à notre échelle, mais je l'ai également exprimé pour les étudiants. L'instabilité... Je le répète encore, l'UPEC est une université, comme je le dis toujours, expérimentale parce que c'est une université qui est sur un territoire de grandes diversités qui ont besoin de la République. La République, c'est aussi les accompagner sur les réussites. Et leur réussite, cela passe par des moyens. Les moyens, pour une université comme l'UPEC, ce ne sont pas des moyens comme pour certaines universités d'ailleurs bien loties dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement. Vous avez vu que bon nombre d'étudiants ont quitté Paris et, là-dessus, il n'y a pas eu de modification de la subvention de service public.

Il y a donc une réelle interrogation, qui est politique, au niveau de l'Etat. Et il n'y a pas de réponse, aujourd'hui.

Je regrette également le fait que ces éléments, on les exprime depuis plusieurs années, notamment avec Frédéric Dehan, au rectorat, et que l'on n'a pas eu de compensation d'enveloppe. Cela a été remarqué par la Cour des comptes. Lorsqu'une subvention supplémentaire a été donnée, on n'a pas pu participer, en considérant que nous étions mieux lotis que les autres. La réponse est que l'on est, non pas mieux lotis, mais moins bien lotis pour une université dite avec santé. D'autre part, la tension sur les effectifs crée l'impossibilité de répondre à une mission de service public.

La campagne d'emplois, c'est le résultat du plan de retour à l'équilibre dont on se serait bien passé. Là encore, on nous met des éléments supplémentaires pour priver les collègues à la fois en formation et en recherche ; une tension.

J'exprime devant vous ma colère ; elle est réelle. On va retourner au ministère, en particulier à la DGESIP. La ministre m'a téléphoné à la suite de l'interpellation que j'avais eue avec elle. Je la connais par ailleurs sous d'autres cieux, puisqu'elle était présidente de Saclay auparavant.

Cela met, je pense, la ministre dans une situation de difficulté par rapport à la vie politique classique parce qu'elle fait aussi partie du sérail des universitaires. Je pense que cela peut jouer aussi, d'une certaine manière, dans le cadre d'une maturité politique outre professionnelle.

Toujours est-il qu'elle m'a annoncé que l'on aurait une compensation de 3 millions d'euros en fin d'année de plan de relance, c'est-à-dire non « soclés », de la manière dont cela a été exprimé par son cabinet. Ce sont 3 millions de fin de tiroirs, de coupes budgétaires au niveau de l'enseignement supérieur, qui ne sont en aucun cas pérennes. J'essaierai d'obtenir qu'ils deviennent pérennes. Pour le moment, ils ne le sont pas.

Une campagne d'emplois, quand elle s'est exprimée sur les emplois, elle s'est exprimée politiquement, elle ne s'est pas exprimée sur le plan technique. Politiquement, on ne fait pas une campagne d'emplois avec 3 millions d'euros non pérennes parce que les emplois, c'est sur quarante ans.

Il y a un élément de langage et de précision extrêmement important. On va se battre pour avoir des moyens pérennes. On a obtenu de pouvoir répondre à la vague 2 des COMP pour un contrat d'objectifs et de moyens avancé. Cela représente une victoire minimale, cela permettra d'obtenir des moyens, mais des moyens faibles. C'est 0,8 %

de la subvention, peut-être 1 % maximum, ce qui nous fait à peu près 2 millions d'euros par an. C'est toujours bon à prendre, mais on est très loin du compte.

Il faudra obtenir des moyens supplémentaires et je m'engage encore, parce que j'ai demandé un rendez-vous avec la DGESIP avant la fin de l'année, à vous présenter un certain nombre d'éléments budgétaires. Toutefois, on ne retournera pas à l'équilibre s'il n'y a pas d'augmentation de la subvention.

Ce point de trajectoire de la masse salariale n'est pas récent, il est d'ailleurs obligatoire. La masse salariale ne fera que continuer à augmenter. C'est évident puisque l'on a un GVT – glissement de vieillesse – qui existe, par définition. Dès l'instant qu'il y a des augmentations pour les collègues dans leur trajectoire de carrière, le GVT glisse. C'est vrai de tous les collègues et de tous les acteurs. On se prend du GVT qui, lui-même, n'est pas compensé depuis la LRU, ce qui remonte maintenant à un certain nombre d'années.

L'autonomie des universités, comme vous le savez, n'existe pas, en tout cas en France, dans ce que l'on pourrait considérer comme des standards d'autonomie. Comme tout se décide au niveau du ministère, y compris la subvention de service public, l'autonomie que l'on a et la seule que l'on puisse avoir, porte sur les projets, sur l'accompagnement des formations, etc. Mais cela s'arrête là puisque pour tout le reste, si le financement est en dehors des ressources propres, passe majoritairement par l'apprentissage et la recherche. La recherche monte aussi en gamme, mais à travers des appels d'offres ANR ou autres.

Sur ce plan, je crois que l'on a avancé politiquement. On s'est mobilisé avec Simon et toutes les équipes. D'ailleurs, je remercie l'ensemble des organisations professionnelles pour s'être mobilisées aussi dans le même sens, parce que je crois qu'il faut parler d'une seule voix. Il ne faut pas se tromper de cible. La cible, c'est bien le national et c'est bien la politique de l'Etat vis-à-vis de ses universités.

Concernant ces 3 millions, je vous donne la réalité, c'est 1 million sur les fluides et 2 millions de masse salariale pour la campagne d'emplois. C'est un artifice de langage puisque la campagne d'emplois est par définition pérenne et ne repose pas sur un seul exercice.

Par ailleurs, étant donné que l'on a 3 millions d'euros non pérennes, on a un plan de retour à l'équilibre qui se positionne aujourd'hui de façon assez large, sur lequel on pourra revenir ensemble puisque, de toute façon, on est contraint par le Code de l'éducation de présenter un budget à l'équilibre, en trajectoire vers l'équilibre. C'est dans le Code de l'éducation, surtout si les exercices sont négatifs.

Ce plan de retour à l'équilibre est un travail pour que l'on retrouve des marges de manœuvre. Les recettes en font partie pour dégager le plus vite possible des marges de manœuvre pour l'emploi, en particulier celles qui concernent les enseignants-chercheurs, les enseignants et évidemment les BIATSS. Je rappelle au passage que la campagne d'emplois BIATSS ne sera pas affectée, il y aura même des créations.

J'ai fait une proposition. J'ai demandé aux services de proposer une prime de fin d'année à l'ensemble des agents administratifs et techniques. C'est un choix délibéré. On peut dire que c'est un choix présidentiel, si vous voulez. J'ai considéré que l'année avait été extrêmement difficile et que la fin de l'année a été extrêmement difficile. L'inflation a porté sur les plus précaires parmi nos agents. Je ne parle même pas des étudiants, c'est un autre domaine. Les étudiants, c'est un autre sujet, mais c'est un sujet réel aussi pour l'Etat. Donc, la proposition a été faite d'une enveloppe correspondant à 15 % des 2 millions de masse salariale, qui est *one shot*, que l'on a répartis. On y reviendra puisque cela fait partie de l'ordre du jour.

Concernant la campagne d'emplois, on l'a proposée dans le cadre d'un retour à l'équilibre. Je vous rappelle que les recommandations, en particulier de nos tutelles, étaient 100 % de gel de la campagne d'emplois, on passait totalement un exercice. Mais nous avons considéré qu'il n'était pas possible de proposer 100 % de la campagne d'emplois, c'était même absurde.

On a fait une campagne d'emplois comme on a pu, c'est-à-dire que l'on a privilégié en particulier certaines composantes qui étaient en difficulté. Celles-là, on n'y a pas touché. Simon reviendra sur ces éléments dans le cadre de cet item. Et l'on a essayé de jongler avec la masse salariale globale pour essayer de maintenir l'exercice des formations et si possible de la recherche. Evidemment, on n'y arrivera pas, je le reconnais, puisque l'on gèle 50 % de la campagne d'emplois par rapport à 100 %. Avant l'été, je m'étais exprimé sur un gel de 80 à 100 %.

Le travail qui a été fait est celui de toute l'équipe, je le dis, pour tenir compte des circonstances de retour à l'équilibre qui passent aussi par la masse salariale. On n'arrivera pas à la faire baisser parce que, mécaniquement, elle monte. Il s'agit d'écraser cette masse salariale pour qu'elle puisse, à un moment donné, ne pas être en augmentation et que l'on puisse obtenir des équilibres en flux de recettes, etc.

On y a beaucoup travaillé, en particulier sur la formation aussi, par une montée en charge de l'apprentissage, et également sur la recherche puisque vous savez que l'on a eu de très bonnes réponses aux ANR. On a aujourd'hui une cellule recherche au

niveau européen et l'on bénéficie aussi de l'Alliance, d'une certaine manière. On est sur cette dynamique.

Je crois que sur les recettes et les dépenses, on peut arriver à trouver des équilibres à travers ce plan de retour à l'équilibre. Ce plan de retour à l'équilibre fait l'objet de discussions, aujourd'hui, notamment pilotées par la VP Finance. Cela avance. On doit le remettre en mars, lors du plan de résultat également, pour nous, au niveau universitaire. On aura l'occasion d'en parler.

On aura un séminaire des composantes assez large, le 12 décembre, autour de ce retour à l'équilibre pour que l'on puisse se mettre collectivement d'accord, puisque c'est un projet collectif, sur des éléments consensuels nous permettant de rétablir les comptes.

On a des marges de manœuvre, elles ne sont pas énormes. Certes, on a une dérive dans le cadre de ce que l'on appelle les ressources accessoires, c'est-à-dire heures complémentaires et RNA. Mais, là encore, c'est parce que l'on prend 10 000 étudiants et qu'il faut bien mettre des humains derrière les étudiants. Sinon, on n'est pas une université.

*A priori*, il faut quand même travailler dans le détail. On est obligé de peser les éléments. Il y a aussi, sur les campagnes d'emplois, des possibilités par certains éléments de rééquilibrer, par exemple de prendre de jeunes maîtres de conférences. Deux maîtres de conférences valent en masse salariale un vieux professeur, pour faire court. On peut aussi jouer sur une campagne d'emplois dynamique qui sera différente de ce qu'elle est cette année.

Cette campagne d'emplois suit elle-même une trajectoire institutionnelle. Elle est passée en CSA. Elle est passée également au conseil académique, où la question posée était uniquement un avis sur les qualifications. Le conseil académique, selon le Code de l'éducation, ne doit s'exprimer que sur les qualifications – les sections CNU, pour faire court – des emplois proposés.

Un avis négatif a été donné et cet avis négatif n'a pour sens que de se prononcer négativement sur l'affectation des qualifications. En aucun cas, l'avis négatif n'est prononcé sur la campagne d'emplois parce que ce ne sont pas les prérogatives du CAC.

La question qui sera posée au conseil d'administration sur la campagne d'emplois n'est pas de savoir si l'on se prononce pour ou contre le gel, mais bien si l'on veut maintenir des emplois. C'est cela, la question. Si nous ne maintenons pas l'emploi, cela veut dire qu'aucun emploi ne sera créé en 2024. La campagne d'emplois sera

donc de zéro, ce qui veut dire que l'ensemble des composantes qui ont des emplois aura zéro emploi publié en 2024. C'est la question qui sera posée au conseil d'administration.

Vous connaissez mon optimisme permanent. Je reste quand même optimiste sur la suite des marges de manœuvre. Je pense que politiquement, on peut peser. Je souhaite que nous pesions dans le même sens. Ne nous trompons pas de cible. La cible, c'est bien la politique de l'Etat, une politique cohérente par rapport à ce qui a été, je dirais, l'époque ancienne qui date maintenant de la LRU.

A l'époque, avec les IdEx et les I-SITE, on voulait avoir cinq universités visibles dans le périmètre international. Il s'avère qu'un de nos collègues travaille sur la pertinence de l'argent mis sur les IdEx et les I-SITE. Les premiers résultats montrent que cela n'a pas eu d'impact majeur sur la recherche. Toutes les universités sont montées et nous sommes enfin dans les classements internationaux, ce qui ne vous a pas échappé, alors que nous n'avons ni IdEx ni I-SITE.

Lorsque l'on crée des machines, parce que les grandes fusions ne sont pas aujourd'hui absorbées, on dit toujours que lorsque l'on se compare, on se console. C'est vrai, parce que dans certaines universités, c'est très compliqué et certains collègues ont vraiment beaucoup de mal à travailler. Paris Cité, par exemple, est une grande université, mais c'est compliqué compte tenu du rassemblement entre Descartes et Diderot. Pour eux, c'est devenu illisible.

On a de la chance, vous pouvez passer dans mon bureau. Je n'apprécie pas les casseroles devant le conseil d'administration parce que je pense que le conseil d'administration est légitime. C'est une instance de notre université importante qui doit être respectée. Je n'ai rien contre les personnes sur la dalle et je les respecte, mais je pense qu'il faut qu'elles s'adressent plutôt à l'Etat.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction de ce conseil d'administration.

Il y a de bonnes nouvelles. On revient d'un *kick-off* en Islande sur Aurora avec beaucoup de collègues. C'était une très belle expérience parce que l'on est vraiment dans une dynamique européenne. On a eu une notification, en tout cas une annonce de notification budgétaire, d'un euro pour un euro, c'est-à-dire que l'Etat doublera la mise, en plus des fonds européens. C'est une bonne nouvelle également pour notre université. Cela nous permettra, en tout cas pour les étudiants, de dégager beaucoup de mobilités, y compris pour les collègues.

Les étudiants, au niveau européen, pèsent énormément sur la construction des universités. C'est une très bonne chose et je souhaite - on l'a exprimé - qu'avec un

Parlement étudiant, ici, au-delà des Finances, SFIE et CVEC, les étudiants puissent peser sur les grandes orientations de leur université. C'est vrai dans Aurora, avec Erasme, et je souhaite vraiment à l'université, qu'ils pèsent sur les valeurs, les valeurs d'inclusion et les valeurs d'équité, des valeurs mobilisées dans le cadre de notre université et d'Aurora. C'est pour cela que ces valeurs d'inclusivité et d'équité, il est aussi important de les mobiliser en termes de moyens.

Je voulais m'exprimer comme cela en ce début de conseil d'administration. On va revenir sur ces sujets puisque l'on aura notamment l'approbation des grands équilibres financiers, la campagne d'emplois et le RIPEC. Tout cela sera évoqué tout à l'heure. On pourra dialoguer sur la campagne au moment où l'on traitera ce point et avancer dans ce conseil d'administration.

## 1.2 Présentation du rapport 2022-2023 du médiateur de l'université

**M. LE PRÉSIDENT.** — On va avoir quasiment un interlude parce que l'on a la présentation du rapport du médiateur de l'université. Il est intéressant, vous verrez. Je ne sais pas si Antoine Metter est là. Il est là. Il va vous le présenter. Antoine.

**M. METTER.**— Bonjour, vous m'entendez bien ? Merci de m'accueillir. On vous a transmis mon rapport d'activité pour l'année 2022-2023.

Dans ce rapport d'activité, vous avez pu voir que j'ai traité à peu près une centaine de dossiers et que le nombre de saisines se stabilise. Il y avait eu une envolée des saisines au moment de la crise sanitaire, où tout le monde découvrait, aussi bien étudiants qu'enseignants, le distanciel, les examens en distanciel et cela posait de gros problèmes d'organisation.

La maintenance est stabilisée à une centaine de dossiers. Il y a peu de dossiers de médiation interpersonnelle au niveau de notre université, quelques dossiers RH que j'ai traités avec les services RH qui ont été extrêmement réactifs, des refus qui sont essentiellement quand on sort du champ de la médiation universitaire, soit de parents ou d'étudiants majeurs qui passent outre leur enfant, soit des gens qui ont trouvé le mot « *médiateur* » sur un site et qui m'adressent une demande comme si j'avais la possibilité d'intervenir pour d'autres universités.

La première année où j'ai été médiateur, en 2019, je n'ai quasiment pas travaillé avec la médiation académique. Maintenant, j'en suis à peu près à 20 % de dossiers avec la médiation académique. La médiation académique nous transmet systématiquement les dossiers qu'elle reçoit. Elle en reçoit beaucoup de la médiatrice de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur.

Les requérants s'adressent directement à la médiatrice de l'Enseignement supérieur ou à la médiation académique sans passer par leurs composantes, ni par les services avec lesquels ils sont en conflit, ni par la médiation de l'université. Ils pensent s'adresser directement en haut lieu, mais, malheureusement, la médiation académique ne traite pas les dossiers de l'université. Elle nous les renvoie donc systématiquement.

Les dossiers que je reçois sont essentiellement des dossiers d'étudiants qui malheureusement, je le remarque d'année en année, sont de plus en plus agressifs dans leurs propos et de plus en plus dénigrants soit envers les collègues administratifs qui les ont reçus, soit envers leurs enseignants. Et ils me demandent d'être véritablement au-dessus du président, au-dessus de tout le monde, de changer l'organisation d'une composante, de refaire passer des soutenances ou de faire recorriger des copies. C'est à ce niveau-là. Sincèrement, je fonctionne de façon très simple. Je m'adresse aux composantes concernées qui prennent les dossiers en main et qui les gèrent sans aucun problème.

Voilà comment se présente la médiation à l'UPEC.

Il y a deux points sur lesquels on peut peut-être mieux communiquer au niveau de notre université.

C'est de bien définir le rôle du médiateur qui n'a pas justement ce pouvoir de changer les choses. Le médiateur est là pour essayer de trouver une solution à un conflit, mais il faut pour cela, déjà, que le conflit soit identifié et qu'il soit présenté à l'autre partie au conflit.

Quand on m'envoie un courrier me demandant d'intervenir auprès d'un enseignant et que, quand je m'adresse à l'enseignant, il découvre le problème, il y a là un manque de communication avec le requérant. Je pense que l'on est perfectible au niveau de l'université en améliorant notre communication.

A propos de communication, je voulais conclure en vous parlant du réseau de MESuRe. Le réseau MESuRe, c'est la médiation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce réseau est en train de se mettre en place. Actuellement, nous sommes 23 et nous y sommes à titre purement personnel, il n'y a rien d'institutionnel au niveau du réseau MESuRe. Ce n'est pas une association, on n'a pas de statuts. On se retrouve entre nous, on est 23. Il y a :

- Des universités : Bordeaux, Lyon, Sorbonne Université,
- Des organismes de recherche : l'IRD, l'INRAE, le CNRS, l'INSERM.

On essaie de voir comment on peut arriver à structurer un socle commun de la médiation. On va se retrouver dans quelques jours à Paris, à Sorbonne Université. On essaie de voir comment on peut trouver un socle commun puisque l'on a des dossiers complètement différents et que les médiateurs ont des statuts totalement différents, entre des médiateurs enseignants-chercheurs à temps plein, des médiateurs IGR toujours à temps plein, et des médiateurs comme moi, qui sont des collaborateurs occasionnels.

Si un jour, le Conseil National de la médiation voit le jour comme c'est prévu à partir d'une loi qui a été votée en décembre 2021, mais qui n'a toujours pas été promulguée, nous espérons que quelqu'un parmi le réseau MESuRe pourra apporter l'éclairage des médiateurs de terrain dans ce conseil.

Je suis prêt à répondre à vos questions si vous en avez. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

**M. GILBERT.**– Merci beaucoup, Antoine Metter.

**M. METTER.**– Merci, Simon. Monsieur le Président, je vous rends votre place.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Une annonce supplémentaire. Antoine souhaiterait qu'il y ait un relais. Cela fait quelques années qu'il fait cela.

**M. METTER.**– Depuis 2019.

**M. LE PRÉSIDENT.**– D'ailleurs, je vous remercie. C'est un appel pour des collègues qui pourraient le remplacer. Il n'y a pas d'urgence non plus parce qu'il fait très bien les choses, mais c'est à mettre en perspective. Surtout, c'est en train de se professionnaliser, comme tu l'as dit. Il y a des formations. Je pense qu'il est maintenant indispensable d'avoir ces dispositifs parce qu'il y a plusieurs niveaux de médiation à l'université. C'est un appel à candidatures.

### **1.3 Approbation du procès-verbal en date de la séance du 27 octobre 2023**

**M. GILBERT.**– Chers collègues, bonjour à toutes et tous. Nous allons poursuivre l'ordre du jour et passer maintenant au point 1.3 qui concerne l'approbation du procès-verbal en date de la séance du 27 octobre 2023.

Je voudrais signaler deux éléments qui doivent être complétés. Le premier, page 16, concerne la mention de Madame Lenoble, et non pas Monsieur Valéry Lenoble, point qui est erroné dans la mention.

*(Enregistrement 5)*

Et il y a un point qui manque à une question posée par Véréne Chevalier, en page 30. Il y a deux questions qui sont posées différemment. Une première question pour savoir si l'augmentation de 20 % entre 2017 et 2022 porte exclusivement sur les étudiants en formation initiale. Il y a une réponse d'Arnaud Thauvron qui dit que oui. Ensuite, il y a une deuxième question sur les étudiants apprentis. Mais le « *oui* » n'est pas présent. Donc, on rajoute : « *Oui, l'augmentation concerne exclusivement des étudiants à l'effectif.* »

Je remercie particulièrement Lucas et Véréne pour avoir revu attentivement le procès-verbal. Il restait quelques scories. Toutefois, cela reste un procès-verbal mentionnant ce qui est dit et non pas ce qui est écrit. Cela dit, c'est bien, parfois, de corriger une phrase où il y a un mot qui n'est pas le bon, si ce mot ne permet pas une bonne compréhension.

Avez-vous des observations sur le procès-verbal ? Benoit Vallée.

**M. VALLÉE.**– Je n'étais pas présent à cette séance, je l'ai donc lu d'une manière d'autant plus attentive. Je voudrais revenir sur la page 43 et que l'on mette à jour les chiffres qui ont été annoncés, concernant les étudiants inscrits en Master. On parle de 300. A ma connaissance, étant un peu impliqué dans cette formation...

**Une intervenante.**– Quels masters ?

**M. VALLÉE.**– Les masters issus de LAS.

**Un intervenant :** En page 43, c'est cela ?

**M. VALLÉE.**– 300, cela me semble un peu élevé, pour l'instant. On est sur trois masters, dont deux nouveaux. Avec 30, cela fait 90. Avec le M2 qui n'est pas encore ouvert, on pourra aller jusqu'à 180. Je veux bien, mais dire qu'il y a 300 nouveaux masters...

**Un intervenant.**– Plus 300 étudiants, c'est cela ?

**M. VALLÉE.**– Oui, mais non. Il faut voir les chiffres.

**Un intervenant.**– Ce ne sont pas les bons chiffres ?

**M. THAUVRON.**– Je ne me rappelle plus le contexte. C'est par rapport aux LAS ?

**M. GILBERT.**– Le président dit : « *Cette phrase n'aurait pas dû être là (...) Il y a plus 300 étudiants en master en faculté de santé. Je rappelle qu'il y en a plus 300. La LAS a un impact très fort avec plus 300 étudiants. Mettez 300 étudiants en master ailleurs et vous verrez ce que cela donne.* » Ce n'est pas le bon chiffre ?

**M. LE PRÉSIDENT.**– C'est sur l'ensemble des LAS.

**M. LEVREL.**– J'ai trois masters, le Bio, l'Immuno, le nouveau, et le One health. Si l'on fait 30, 30 et 30, cela fait 90, fois M1 et M2, cela fait 180 à la louche.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je te propose de vérifier ce chiffre.

**M. THAUVRON.**– 300, ce sont les effectifs, et même un peu plus de 300, qui sont en L3. On t'enverra tous les chiffres sans aucun souci.

**M. VALLÉE.**– Il faut mettre les bons chiffres dans les bonnes phrases. C'est tout ce que je veux dire. Je ne nie pas le fait qu'il y a beaucoup d'effectifs en master. Que l'on s'entende bien.

**M. GILBERT.**– Sur le plan de la méthode, pour que l'on soit tous d'accord, je propose que ce qui a été dit reste dit, mais que, par contre, on mette un astérisque à l'endroit où sont mentionnés les chiffres. Ainsi, on précise qu'au conseil d'administration qui a succédé à ce conseil d'administration, une observation a été faite sur la véracité du chiffre et qu'après vérification, il s'agit de tel chiffre et non pas de tel chiffre.

Est-ce que cela vous convient comme cela ? On laisse le texte et puis on montre qu'il y a une correction.

Avez-vous d'autres observations ? Lucas Levrel.

**M. LEVREL.**– Merci. C'est une méthode tout à fait adaptée. Cela dit, j'ai une petite réserve. Dans la séance dont on doit adopter le procès-verbal, Vèrène Chevalier avait signalé une coquille dans le procès-verbal de la séance du 22 septembre, qui avait été a priori accepté. C'était une correction. J'ai regardé le procès-verbal publié sur le site et la modification n'a pas été faite. Un procès-verbal non corrigé a donc été déposé sur le site. Là, si l'on dit que oui, on va faire la correction, mais que finalement, on publie une version non corrigée...

**M. GILBERT.**– Élément de réponse, j'ai pris un peu de retard dans la demande de communication au service de la correction. Je l'ai demandée hier, ce qui explique qu'aujourd'hui, ce ne soit pas encore fait. Je te transférerai le mail et tu constateras que je l'ai bien demandé.

Cela dit, le dernier procès-verbal a été validé sous réserve que la correction ait lieu et j'ai bien demandé que la correction ait lieu. Cela veut dire qu'elle va avoir lieu, mais il n'est pas exigé qu'au moment où nous nous réunissons de nouveau, la correction soit déjà effectuée. Toutefois, tu vas constater qu'elle sera faite dans les prochains jours. Je te transférerai le message, je l'ai bien demandée, de la même façon que pour le document budgétaire, car il y avait aussi une correction.

**M. LEVREL.**– Oui. La note de l'ordonnateur n'a pas été modifiée sur SharePoint non plus. C'était censé être en instance de publication puisque le 27 octobre, cela avait déjà été modifié et c'était en instance de dépôt sur le SharePoint. Cela fait donc un mois et ce n'est toujours pas sur SharePoint.

**M. GILBERT.**– Tu peux répéter ?

**M. LEVREL.**– La note de l'ordonnateur qui avait été soumise dans le BR du 22 septembre. J'ai téléchargé la mise à jour de tous les documents du SharePoint, hier, à 18 heures 30 et *a priori*...

**M. GILBERT.**– C'est le document qui est absent, c'est cela ?

**M. LEVREL.**– Il y avait des rectifications à faire dans la note de l'ordonnateur, dont on avait parlé.

**M. GILBERT.**– Toutes les modifications mentionnées dans le procès-verbal, je les communique par écrit à la DAJG. Je vais vérifier.

**M. LEVREL.**– C'est quelque chose dont on avait parlé au moment du BR et la dernière fois, j'ai signalé que les modifications, que le 22 septembre on avait décidé de faire, n'avaient toujours pas été faites. Tu m'avais répondu que la VP Finance avait fait la modification et avait transmis le document. Je veux bien l'admettre, mais ce n'est toujours pas sur SharePoint.

**Mme Dubocage.**– Si, cela avait été fait. J'avais envoyé à la DAJG le document modifié, mais je n'ai pas vérifié sur le SharePoint.

**M. GILBERT.**– On va revérifier. En tout cas, par rapport au dernier procès-verbal, Lucas, je t'ai transféré un des mails où j'ai fait la demande. J'en ai transféré trois. Normalement, tout doit être fait. Mais le fait qu'il y ait quelques jours d'écart n'entache pas la validité du dernier procès-verbal puisqu'il a été validé sous cette réserve, et j'ai bien la preuve que les mails ont été envoyés.

**M. LEVREL.**– Merci. Ma dernière remarque vient d'une demande qui figure dans le procès-verbal que l'on va adopter, ce qui n'altère pas la sincérité du document. Il s'agit de notre demande récurrente sur les cabinets de conseil. On voudrait connaître le montant, essentiellement, des marchés des cabinets de conseil qui ont été employés par la présidence au fil du temps.

On nous a répondu, et je pense que c'est toi, Simon, en conseil d'administration, le 27 octobre, la phrase suivante. « *Hier, la DGS a confirmé qu'un travail était en cours et que vous alliez recevoir les documents.* »

**M. GILBERT.**– Tout à fait, je le confirme.

**M. LEVREL.**– Le 26 octobre, la DGS a confirmé qu'un travail était en cours et que nous allions recevoir des documents. Or nous avons reçu un mail de la DGS, dans le cours de la semaine, qui nous demande quels sont les marchés dont on veut avoir communication. Justement, on veut savoir quels sont les marchés, on ne connaît pas les marchés, car ils ne sont publiés nulle part. On ne peut donc pas nous demander de quoi l'on veut avoir communication, si c'est justement l'objet de ce que l'on demande, de savoir quels sont ces marchés et ensuite quels sont leurs montants. A la limite, si l'on voyait l'intitulé des marchés, on pourrait dire lesquels nous intéressent le plus. Mais on n'a même pas cette liste et cela fait plus de six mois qu'on la demande.

**Mme GARAPON.**– Si ce sont les montants, c'est plus facile. La dernière fois, j'avais compris que c'était l'ensemble des pièces, ce qui nécessite un travail d'anonymisation qui est plus long. Si ce sont les montants, c'est plus facile.

**M. LEVREL.**– Il y aura sans doute des demandes de pièces, de contenu détaillé de certains marchés, mais il faudrait déjà que l'on sache quels sont les marchés qui existent.

**Mme GARAPON.**– Il y a la liste des marchés sur Internet.

**M. LEVREL.**– Non, on l'a déjà dit plusieurs fois. Il y a une liste de tous les marchés, les marchés au sens de la loi sur les marchés. Mais dans ces marchés, il y a la fourniture de petits fours, de crayons, des choses comme cela. Et nous, ce que l'on demande spécifiquement, ce sont les marchés des cabinets de conseil. Il y en a à peu près zéro. Il doit y en avoir un ou deux. Or les cabinets de conseil, on le sait, il nous a été dit officiellement qu'il y est fait recours régulièrement et plusieurs fois par an. Sur le mandat écoulé, il a dû y en avoir... je ne sais pas, on n'en a aucune idée, mais peut-être une dizaine ou une quinzaine.

**Mme GARAPON.**– Si, il y a des marchés de conseil sur la liste. Je vais vous les montrer.

**M. LEVREL.**– Il y en a, mais probablement pas tout.

**M. LE PRÉSIDENT.**– En tout cas, ce sera un élément à discuter avec Marie.

J'ai une réponse pour Benoît. Il y a 100 scientifiques en M1, 700 médecins en M1, et en M2 300 et 400, pour les masters.

**M. VALLÉE.**– Je suis d'accord avec vous, mais, là, vous globalisez tous les masters de la faculté de santé. Le texte fait référence aux masters liés à la LAS.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Sur LAS, je donnerai les chiffres justes.

**M. VALLÉE.**– 90 en M1 et 90 en M2. C'est tout.

**M. LE PRÉSIDENT.**– On mettra les chiffres. C'est probablement, comme l'a dit Arnaud, 300 en L3. On verra cela.

**M. GILBERT.**– Lucas, la DAJG vient de me montrer, concernant le document budgétaire dont tu dis qu'il n'est pas en ligne, qu'il y a bien un document qui s'appelle « *Document après correction* ». Apparemment, il est sur le SharePoint.

**Mme HMAMOU.**– On l'a mis juste après le conseil d'administration.

**M. GILBERT.**– Peut-être que tu peux regarder avec la DAJG, après la séance, pour vérifier.

**Mme HMAMOU.**– Oui, dans la foulée.

**M. GILBERT.**– Vérène.

**Mme CHEVALIER.**– Pour reprendre la question sur les marchés de conseil, sur la liste, le tableau sur lequel on a été renvoyés, il y a trois lignes. Il y a une ligne qui concerne ConvictionsRH, le seul que l'on connaît. C'est le cabinet qui a accompagné Erasme pour 140 000 euros, ce qui au passage fait un poste de professeur. C'est tout ce que l'on peut attraper par le tableau sur lequel on est renvoyés.

*(Brouhaha.)*

**M. DEMERET.**– *(Inaudible 00:10:54.)*

**Mme CHEVALIER.**– Oui, j'ai vu cela. C'est en jaune, il y a trois lignes. Il y a le commissaire aux comptes, Ernst & Young pour la santé, et ConvictionsRH. Mais il doit y en avoir d'autres.

**M. GILBERT.**– Y a-t-il d'autres observations sur le procès-verbal ? Je vais soumettre au vote. En revanche, la liste des procurations va être lue avant.

**Mme HMAMOU.**– Tout à fait. Pour les procurations :

- Madame Chaumont a donné procuration à Madame Charlon,
- Monsieur Christophe a donné procuration à Monsieur H'Limi,
- Madame Beaulnes-Sereni donné procuration à Monsieur Gilbert,
- Madame Lenoble a donné procuration à Monsieur Dubois Randé,
- Madame Mattei a donné procuration à Madame Nguyen.

**M. GILBERT.**– Qui s’oppose ? Par procuration ? Qui s’abstient ? 1 voix. Par procuration ? Le procès-verbal est donc adopté. Je vous en remercie.

***Le conseil d’administration approuve le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2023 à la majorité, avec 1 abstention.***

### **Points soumis à discussion**

#### **1. VIE INSTITUTIONNELLE**

##### **1.4 Approbation de la révision des statuts de l’université**

**M. GILBERT.**– Nous abordons maintenant les points soumis à discussion, avec pour commencer un premier point sur la vie institutionnelle où il est question de vous soumettre l’approbation d’une révision des statuts de l’université.

Comme vous le savez, la commission des Statuts se réunit préalablement au conseil d’administration. Un nouveau président a été désigné, il s’agit de Monsieur Hugo-Bernard Pouillaude. Nous avons eu l’occasion de réunir cette commission des Statuts qui a débattu des projets de révision.

Il est d’usage que le président de la commission des Statuts vienne au conseil d’administration pour se présenter et également pour vous faire part des débats qui se sont tenus. Malheureusement, Monsieur Pouillaude n’a pas pu être disponible ce matin. Il vous prie de bien vouloir l’en excuser. Lors d’une prochaine révision, il ne manquera pas de venir se présenter à vous et présenter la teneur des débats qui ont eu lieu dans le cadre de la commission.

Le premier article dont il vous est proposé une modification est l’article 36. Il concerne les personnalités extérieures au conseil d’administration. Il est proposé de modifier cet article de façon à ce que, au lieu d’avoir une alternance entre le CD 94 et le CD 77, ne soit désormais présent avec voix délibérative que le CD 77 et que le CD 94 soit un invité permanent avec voix consultative.

Les deux départements ont été consultés sur cette modification. Le département 77 a émis le vœu d’être de façon permanente détenteur d’une voix délibérative. Le CD 94 se satisfait parfaitement d’avoir une voix consultative. Il y a donc un accord entre les deux départements et l’équipe politique pour faire cette proposition au conseil d’administration.

Il ne faut pas oublier que la ville de Créteil est présente au conseil d'administration, même si, avec le département du Val-de-Marne, ce sont deux personnes juridiques différentes.

C'est cette proposition qui vous est faite.

Un autre article dont il vous est proposé la modification est l'article 47. Il s'agit de mettre en conformité nos statuts avec une modification des normes qui concerne l'institution du CSA à la place du CT. Il est proposé de mentionner le comité social d'administration, et il est proposé de supprimer la mention « *sur proposition de l'université* » puisque, de toute façon, l'expression « *approuvé par délibération du conseil d'administration* » présuppose que le président de l'université a fait la proposition au conseil d'administration. Il y a ici une redondance. Sur le fond, sur le plan intellectuel, cela ne change strictement rien.

Le dernier point qui concerne la révision porte sur les annexes des statuts, l'annexe 3. Il vous est proposé de tenir compte d'éléments de modifications qui ont déjà eu lieu dans les statuts et dans le règlement intérieur, mais qui n'ont pas donné lieu à une révision parfaite de nos statuts puisque nous avons oublié de mentionner cette révision dans les annexes. Je pense que Lucas Levrel l'avait d'ailleurs observé.

Il vous est proposé de faire mention dans nos statuts de la commission d'évaluation du conseil académique, de la commission d'évaluation de la CFVU et de la commission d'évaluation de la commission de la recherche – la CR –, commissions au pluriel dont il n'était pas fait mention dans l'annexe 3 alors que l'article 26 de nos statuts le prévoit. En effet, nous devons également les mentionner dans l'annexe.

Ce ne sont pas des modifications sur la gouvernance, si ce n'est que le premier point sur l'article 36 a un impact réel sur la nature des personnalités extérieures.

Je vous laisse réagir et poser des questions pour que nous puissions avancer sur ce point de l'ordre du jour. Avez-vous des demandes de précisions ? Benoît Vallée.

**M. VALLÉE.**– Pourquoi cette modification de l'alternance entre le 77 et le 94 est venue sur la table ? Est-ce que c'était une demande ?

**M. LE PRÉSIDENT.**– On a été interpellé là-dessus, cela fait longtemps que c'était comme cela. Il y avait une anomalie dans la composition des personnalités extérieures puisque dans le cadre du règlement, et d'ailleurs même du code, il faut une personnalité extérieure chef d'un établissement du second degré. Il fallait donc se mettre aux normes. C'est ainsi que l'on a fait rentrer une proviseure dans le cadre de ce conseil d'administration, suivant les demandes, Madame Lenoble.

Je ne sais plus à quand cela remonte. Il y a eu, à un moment donné, l'attribution d'un des postes parce qu'il y a trois représentants des collectivités, à savoir la région et ensuite les départements. A ce moment-là, la place de proviseur d'établissement a été proposée au 94 ou au 77, je ne sais plus. Cela remonte à très longtemps. Et ce n'était pas dans les clous de notre règlement. Cela a d'ailleurs été parfaitement souligné par les juristes de cette université.

On s'est mis en conformité. J'ai dialogué avec les deux départements. Le 77, comme vous le savez, intervient beaucoup dans le cadre notamment de politiques d'information. Et le 94 a considéré que, globalement, il était fortement présent dans nos instances, à différents endroits, et qu'une voix consultative lui suffisait. Je me suis entretenu avec la VP. Le 77 considérait qu'il avait une place réelle dans cette université. C'est comme cela que l'on équilibre, aujourd'hui, et que l'on fait cette proposition, avec l'accord des parties. C'est l'historique.

**M. VALLÉE.**– Vous pouvez nous rassurer sur le fait que la dotation versée par le CD 94 ne sera pas impactée ?

**M. LE PRÉSIDENT.**– Non. Et j'ai rencontré très récemment le président Capitanio. Au contraire, on a encore plus d'éléments de construction ensemble. Et il y a également son entrée dans la fondation de l'université, mais c'est un autre domaine. En tout cas, le 94 est bien présent à l'université.

**M. VALLÉE.**– On parle des personnalités extérieures sur le site Internet de l'UPEC. On s'aperçoit que le conseil d'administration n'est pas complet. Un siège est vacant depuis presque deux ou trois mois, j'ai l'impression.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Oui, on va ouvrir les candidatures et l'on aura des propositions à vous faire. C'est en cours.

**M. VALLÉE.**– Non, on fait un appel à candidatures et après, les propositions sont faites au conseil d'administration. Votre rôle n'est que de faire l'appel à candidatures. Que l'on s'entende bien, il y a un problème dans la formulation.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Absolument. Merci, Benoît. Après les candidatures, il y a un vote sur ces candidatures.

**M. VALLÉE.**– Je pense que certains membres de ce conseil d'administration vous feront aussi une proposition.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Sûrement. Je l'espère bien.

**M. GILBERT.**– Très bien. Avez-vous d'autres questions, interrogations ? Si ce n'est pas le cas, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? La révision est adoptée à l'unanimité.

***Le conseil d'administration approuve la révision des statuts de l'université à l'unanimité.***

## **2. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES**

### **2.1 Approbation du tableau des grands équilibres financiers pour l'année universitaire 2024**

**M. GILBERT.**– Nous passons au point 2 portant sur les questions financières et comptables, avec l'approbation du tableau des grands équilibres financiers pour l'année universitaire 2024.

**Mme DUBOCAGE.**– Bonjour à tous. Aujourd'hui, on vous présente, avec la directrice des Affaires financières, Hélène Dacosta, les grands équilibres, les équilibres généraux. Pour rappel, ces équilibres généraux ne font pas apparaître ceux qui transitent par les composantes et les services centraux, puisqu'il s'agit ici de présenter les grandes enveloppes.

Le compte de résultat prévisionnel 2024 fait apparaître un déficit de 7 millions d'euros. Sur ce déficit de 7 millions d'euros, 1,6 million d'euros est lié aux mesures Guerini. L'augmentation de la masse salariale due à ces mesures est de 2,9 millions d'euros.

Comme vous le savez, le ministère a proposé de faire une compensation à hauteur de 50 %. Sur ces 2,9 millions d'euros, uniquement 2,6 millions d'euros sont éligibles à cette compensation à 50 %, ce qui fait qu'il reste 1,3 million d'euros à la charge de l'établissement.

Le ministère a également annoncé une compensation supplémentaire de ces mesures pour les universités en difficulté. Nous avons des raisons de penser que nous ferons partie de cette compensation supplémentaire, mais nous n'avons pas d'informations précises sur le montant qui pourrait être apporté en supplément. Ce supplément n'apparaît donc pas aujourd'hui dans les comptes.

Comme vous le savez, pour le BI 2024, nous avons fait une ouverture de droits à dépense de 80 % pour les services centraux et les composantes, ce qui a permis au total de faire une économie de 5 millions d'euros. Vous le voyez dans la colonne, avec l'effort de 20 % et le détail qui est donné. Pour les composantes, c'est une économie

de 3,2 millions d'euros et, pour les services centraux, c'est une économie de 1,8 million d'euros.

Comme d'habitude, la correction outils fait baisser de 3,5 millions d'euros les produits non encaissables. Voilà les informations que je voulais vous donner en préambule. Je passe la parole à Hélène Dacosta, notre directrice des Affaires financières, pour une présentation plus exhaustive.

**Mme DACOSTA.**– Merci, Emmanuelle. Bonjour à toutes et tous. Effectivement, j'ai prévu de vous présenter ces grands équilibres, qui sont la préfiguration du compte de résultat qui sera soumis à votre vote le mois prochain, à l'occasion du budget initial 2024.

Dans cette planche, sur la première partie du tableau, on voit l'ensemble des produits qui sont enregistrés en central. Et sur la partie basse du tableau, c'est l'ensemble des charges de fonctionnement et de masse salariale qui sont également enregistrées en central.

Pour les produits, on va retrouver deux catégories, les produits encaissables et les produits non encaissables.

Dans les produits encaissables, le premier poste, la subvention pour charge de service public, est prévu à hauteur de 227 millions d'euros. Dans cette prévision, nous avons également intégré la compensation partielle des mesures Guerini annoncées par la VP en préambule. Ensuite, nous avons les trois inscriptions des diplômes nationaux à hauteur de 3,9 millions. Il n'y a pas de variations pour cette prévision.

Pour les autres recettes, on a un astérisque peu visible en bas. On va retrouver principalement les subventions des conseils départementaux 94 et 77, le préciput, la part hébergeur du préciput, et des financements issus de conventions qui ne sont pas encore signées ou pas encore connues au moment des prévisions, et pour lesquelles on garde la possibilité d'avoir une réserve en central pour pouvoir ouvrir ces crédits en cours de gestion.

Ensuite, dans les produits non encaissables, il y a la neutralisation des amortissements des biens acquis par subvention à hauteur de 10,7 millions. Ce poste est en baisse de manière significative – on a eu l'occasion d'en parler lors du dernier compte financier et lors de la dernière prévision –, à hauteur de 3,5 millions en moins sur ces prévisions de produits, tous les ans.

Ensuite, il y a les corrections d'erreurs outils.

Sur les charges, la partie décaissable, nous retrouvons au premier poste la masse salariale des personnels permanents, de 208,6 millions. Il y a une augmentation significative de ce poste par rapport aux prévisions précédentes. Il intègre également les mesures Guerini, y compris le reste à charge pour l'établissement.

Ensuite, l'enveloppe relative à la recherche, de 2,5 millions, est en apparence en baisse, mais en réalité, ce sont des reports qui n'apparaissent pas sur cet agrégat.

Sur les dotations composantes, les contributions, dans ce calcul, pour pouvoir clarifier la variation, on intègre l'effort de 20 % qui a été annoncé. La dotation des services centraux, qui est à hauteur de 22,6 millions, fait l'objet aussi d'un effort de 20 %.

Ensuite, vous avez les « *autres dépenses* » qui sont le pendant de ce que l'on retrouve dans les « *autres recettes* », ainsi qu'une écriture que l'on enregistre et qui est la part des prévisions en investissement des composantes, que l'on retrouve en moins dans les charges et que l'on fait apparaître dans cet agrégat.

Voilà ce que je peux vous dire sur les charges décaissables.

Il y a les charges non encaissables, donc les amortissements.

Nous n'enregistrons pas de provisions à date. Je rappelle que sur les deux exercices précédents, nous avons une provision, en tout cas sur 2023, relative au contentieux avec la Société du Grand Paris. Sur l'exercice précédent, c'était une provision pour un contentieux avec le CFA Afuna, à peu près du même montant, donc près de 1,5 million a priori. Pour 2024, il n'y a pas de provisions connues à date.

Le total des charges s'élève à 250,2 millions d'euros, ce qui nous amène à un résultat prévisionnel de moins 7 millions d'euros, donc en baisse par rapport à la prévision précédente du BR qui était de 9,8 millions d'euros.

Effectivement, si l'on prend en considération l'impact des mesures Guerini, en tout cas, pour la partie non compensée, on peut considérer que sans cette absence de compensation, le résultat déficitaire aurait pu être à 5,4 millions, donc marquer une baisse significative à la suite de l'effort de 20 %.

*(Enregistrement 6)*

Voilà ce que je peux vous dire sur cette planche et je reste disponible si vous avez des questions.

**M. LEVREL.** – J'ai plusieurs questions. Déjà, sur le tableau, c'est assez compliqué de se repérer dans tous les documents budgétaires parce que ce document n'a pas du tout

le même angle d'attaque que la liasse budgétaire que l'on nous présente en BI, en BR et en compte financier.

Comme cela nous présente les grands équilibres du BI, il aurait été plus compréhensible, on va dire pour le commun des mortels, de voir des catégories identiques. Pour tout ce qui est flux financiers des composantes et sorties, les totaux sont complètement différents et c'est normal. Mais on ne peut pas trop analyser cela.

Cela dit, une ligne reste la même, par chance. C'est la subvention d'Etat. Si je regarde dans la liasse du BR 2023, il était indiqué que la subvention de l'Etat était prévue à 224,1 millions d'euros. Ici, on nous l'annonce à 222,0 millions. Pourquoi y a-t-il 2,1 millions d'euros d'écart de subvention d'Etat entre la liasse budgétaire que l'on a adoptée et ce qui nous est présenté ici ?

**Mme DACOSTA.**– Je vais vous répondre. Effectivement, là, ce sont vraiment les montants qui sont enregistrés en central. Mais dans la subvention d'Etat, on n'a pas uniquement la subvention pour charge de service public, on a aussi d'autres recettes issues de ministères qui sont enregistrées dans la catégorie « *Subventions Etat* » et enregistrées dans les composantes. C'est pour cela que cela n'apparaît pas dans le compte de résultat.

Je peux donner l'exemple de recettes issues du ministère pour la faculté de santé pour la rémunération de stagiaires. Elles n'apparaissent pas là et sont dans la catégorie « *Subventions Etat* ».

**M. LEVREL.**– Est-ce qu'il y a d'autres exemples ? Parce que 2 millions pour la rémunération des stagiaires, je pense qu'il y a des composantes qui seraient heureuses de les recevoir.

**Mme DACOSTA.**– C'est un peu plus de 1 million, c'est 1,2 million d'euros là-dessus, mais je n'ai pas le détail avec moi. En tous les cas, cela relève effectivement de subventions qui sont considérées comme des subventions d'Etat.

**M. LEVREL.**– Donc, là, ce n'est pas la subvention d'Etat, c'est la subvention pour charge de service public.

**Mme DACOSTA.**– Dans la catégorie « *Subventions Etat* », la partie qui est enregistrée en central, c'est la subvention pour charge de service public. C'est plus large, la notion de subventions Etat.

**M. LEVREL.**– Très bien. J'ai une deuxième question. Si je peux me permettre, quand Emmanuelle a présenté le tableau, elle nous a dit que ce qui est appelé effort de 20 %,

c'est-à-dire la reprise de 20 % de crédits aux services centraux et aux composantes par rapport au budget initial 2023, se montait à 5 millions d'euros.

Mais si l'on regarde le tableau ici, entre le BI 2023 et le BR 2023, il n'y a aucune diminution. La contribution des composantes a baissé de 99 600 euros puisqu'on a le chiffre à la centaine d'euros près, et la dotation services centraux a augmenté de 300 000 euros. En fait, l'effort de 20 % est marqué sur le BI 2024, mais il est calculé sur le résultat de 2023, ou plutôt sur ce que cela a donné en 2023.

**Mme DUBOCAGE.**– Ce sont deux choses différentes. En 2023, il y a effectivement eu un gel de 20 % qui a affecté le BR 2023. Et en 2024...

**M. LEVREL.**– C'est ce que je viens de dire. De fait, il n'y a pas de baisse entre le BI 2023 et le BR 2023. Au contraire, cela a plutôt tendance à augmenter.

**Mme DUBOCAGE.**– D'accord, oui. Mais si l'on n'avait pas fait cette économie de 5 millions d'euros, cela aurait été encore pire. Il y a d'autres effets qui font que l'on arrive à cette situation. On a une aggravation de la situation.

Juste pour expliciter cela, sur le BR 2023, on a fait un gel de 20 %, mais pour le BI 2024, ce n'est pas un gel. On ne peut pas appeler cela de la même façon. On a ouvert les enveloppes à 80 %, ce qui est un peu différent. C'est juste pour apporter cette précision.

**M. LEVREL.**– Le BI 2024 est fondé sur les résultats du BI ou du BR 2023 ? Pour faire la projection du BI 2024, est-ce que vous vous êtes basés sur le BI 2023 ou sur le BR 2023 ?

**Mme DUBOCAGE.**– L'ouverture à 80 %, c'est...

**M. LEVREL.**– Non, en général.

**Mme DUBOCAGE.**– C'est par rapport au BR.

**M. LEVREL.**– Donc, le BI 2024 se base sur le BR 2023.

**Mme DACOSTA.**– Absolument. Si votre question est de savoir quelle est l'assiette de calcul des contributions pour le BI 2024, effectivement, les contributions sont assises sur les prévisions de recettes du BR.

**M. LEVREL.**– Emmanuelle nous dit que le BR 2023 qui est affiché ici contient déjà le gel de 20 % en 2023 et que, sinon, cela aurait été pire.

**Mme DUBOCAGE.**– Oui.

**M. LEVREL.**– Donc, vous calculez le BI 2024 sur le BR 2023, donc sur une donnée où, comme tu viens de le dire, les 20 % avaient déjà été rabotés. Et dans la colonne suivante, on rabote à nouveau 20 %.

**Mme DACOSTA.**– Non, il n’y a pas un double. Enfin, si je peux me permettre.

**Mme DUBOCAGE.**– Oui, allez-y.

**Mme DACOSTA.**– La prévision des contributions est assise effectivement sur les prévisions de recettes. Toutefois, les efforts portent sur les prévisions de dépenses. Il n’y a pas de cumul.

**M. LEVREL.**– Je parle bien des dépenses.

**Mme DACOSTA.**– Les recettes restent prévues à 100 % et pour les dépenses, il n’y a pas de cumul.

**M. LEVREL.**– Je parle bien des dépenses.

**Mme DACOSTA.**– Pour les dépenses, un prévisionnel est fait par l’ensemble des structures, composantes comme directions, au départ. S’agissant des composantes, c’est un prévisionnel de ressources, et les dépenses sont prévues à hauteur de ces ressources modulo les contributions.

Auparavant, il était question d’un équilibre entre les ressources et les prévisions de dépenses. Aujourd’hui, l’idée est, au travers de l’effort, d’opérer un différentiel de 20 % entre les prévisions de ressources et les prévisions de dépenses. Les ressources ne bougent pas. En revanche, les prévisions de dépenses faites à partir de la projection d’activité des structures sont diminuées de 20 % par rapport aux ressources. Il n’y a pas de double comptabilisation.

**M. LEVREL.**– Je répète mon cheminement. Je pense que j’ai à peu près compris. Les dotations composantes et les contributions composantes, si j’ai bien compris, c’est la somme de ce que les composantes ont fait dans leur budget compte tenu de leurs recettes, pour résumer ce que vous venez de nous dire. Les composantes ont des recettes, elles prévoient leurs dépenses en fonction de leurs recettes et elles font remonter ce nombre. Après, vous rabotez de 20 %. C’est cela ?

**Mme DACOSTA.**– Absolument, on rabote les dépenses.

**M. LEVREL.**– Les dépenses, évidemment. On ne va pas raboter les recettes.

**Mme DUBOCAGE.**– Juste une précision. Les dotations, ce n’est pas l’essentiel des ressources des composantes. Les ressources des composantes sont les dotations plus les prévisions de recettes.

**M. LEVREL.**– Bien sûr. Je reprends mon raisonnement. Les dotations composantes prévues au BI 2024, on voit qu'elles sont du même ordre de grandeur, un peu inférieures aux dotations composantes du BR 2023. Or sur les dotations du BR 2023, Emmanuelle nous a dit qu'ici, dans le BR 2023, le rabot de 20 % a déjà été appliqué. Sinon, ce serait pire, pour reprendre ses termes.

La ligne de dotations composantes dans le BR 2023 est de 11,7 millions. Le gel de 20 %, la suppression de 20 %, a été appliqué sur ce chiffre. Le BI 2024 indique 11,4. Il est donc du même ordre de grandeur.

**Mme DACOSTA.**– Je pense que l'on ne se comprend pas. En fait, l'effort des 20 % ne porte pas sur la ligne des dotations. On le fait apparaître sur une ligne à part. C'est vrai qu'en BR, c'est une ligne avec la parenthèse 12, à moins 5 millions d'euros.

Ensuite, à l'issue de la dernière commission financière, il a été suggéré de présenter, pour le BI 2024, pour plus de clarté l'effort de 20 % différemment, avec le détail de la répartition entre les composantes et les directions. En tout cas, l'effort ne porte pas en BR, et en BI non plus, sur la ligne des dotations composantes. Nous n'avons pas fait de computation, c'est votre question, entre la dotation et l'effort des 20 %. C'est vraiment une ligne à part.

**Mme GARAPON.**– Si je comprends bien votre question, admettons que le BI était de 100. La question est de savoir si l'on a refait un rabot par rapport aux 80 %.

**M. LEVREL.**– L'effort de 20 %, parce que j'avais vu le document de la commission des Moyens avant, celui-là a été modifié. Vous ne l'avez pas ventilé sur le BR 2023, il est sur une ligne à part. En revanche, au BI 2024, il est ventilé.

J'ai quand même une remarque. *A priori*, cet effort de 20 %, c'est une amputation des dotations et non pas une augmentation des contributions que les composantes renvoient au central. On a l'impression que les dotations composantes ont à peine baissé, alors qu'en fait, l'effort de 20 % est soustrait des dotations composantes, il n'est pas ajouté à leur contribution.

**Mme GARAPON.**– Je pense que ce n'est pas tellement la question. Une fois que l'on regarde les dépenses, la question est de savoir combien ont les composantes. Elles ont leurs recettes comme d'habitude, entre guillemets, et des droits ouverts à dépenses de 20 % inférieurs à ce qu'ils étaient au BI 2023. De nouveau, on a reconduit l'effort que l'on a demandé l'année dernière. Il n'y a pas d'effort supplémentaire. C'est le même effort.

**M. LEVREL.**– Au niveau de la présentation, je voulais dire que...

**Mme GARAPON.**– C'est la commission des Moyens qui a suggéré de modifier la présentation et de faire comme cela, effectivement, pour détailler.

**Mme DUBOCAGE.**– Pour faire la distinction entre composantes et services centraux, c'est la commission des Moyens qui nous a demandé de faire cette colonne.

**M. LEVREL.**– Oui, mais je disais que l'effort était marqué comme une augmentation des contributions, alors que c'est une baisse des dotations. Le 3,2 est sur la ligne des « *contributions composantes* » et non pas sur les « *dotations composantes* ».

**Mme DUBOCAGE.**– Cela dépend des cas des composantes.

**M. LEVREL.**– J'ai une question plus budgétaire, puisque l'on nous a déjà parlé d'atterrissage par le passé. Ici, on voit que le résultat prévisionnel pour le BI 2024 est de moins 7 millions. On voit que la masse salariale est prévue en stagnation. Je suppose que c'est en tenant compte des gels de postes que l'on va nous soumettre tout à l'heure. Cela veut dire qu'en ayant gelé des postes, on arrive à maintenir la masse salariale en stagnation. L'effort de 20 % est reconduit à l'identique et le budget est encore déficitaire de 7 millions.

Qu'est-ce qu'il reste à faire ensuite ? Je ne sais pas ce que l'on peut faire. Sachant que le fonds de roulement au BR 2023 est de 10 millions, cela veut dire que sur cette base, il restera 3 millions en 2024. Et puisque l'on semble être à l'os à moins 7 millions, l'année suivante, le fonds de roulement deviendra négatif.

**Mme DUBOCAGE.**– En fait, la masse salariale augmente de 3 %. L'effet de la campagne d'emplois pour 2024 est assez réduit puisqu'il concerne septembre, octobre, novembre et décembre. L'effet de la campagne d'emplois, en termes d'économies, ce sera surtout sur 2025. On a effectivement la campagne d'emplois, les 20 %.

Comme l'a rappelé le président, nous sommes en train de travailler sur un plan de retour à l'équilibre financier qui nous a été demandé par le rectorat. Effectivement, nous sommes en train d'identifier d'autres leviers. Donc, ce qui circule pas mal comme idée, à savoir que la campagne d'emplois aurait été le seul et unique moyen de faire des économies, c'est faux puisque le premier a été justement le gel de 20 % qui a rapporté 5 millions et que l'on réitère sous une autre forme. Ce n'est pas un gel. C'est une enveloppe qui est ouverte à 80 % par rapport aux prévisions des ressources propres pour les composantes et les services centraux, et qui conduit encore une fois à une économie de 5 millions.

Le but du PREF (plan de retour à l'équilibre financier) est de montrer comment on va réussir à faire des économies pour présenter à l'horizon 2027 un résultat à l'équilibre.

Nous sommes en train de travailler sur les autres leviers, ce travail est en cours. Pour l'instant, je ne peux pas vous... Ce sont des groupes de travail, puisque c'est une méthodologie qui a été fondée sur la coconstruction des décisions entre les différentes parties prenantes. Les groupes de travail se réunissent. Le deuxième COPIL a lieu mardi prochain. Il y aura un groupe de travail élargi le 12 décembre, comme l'a rappelé le président. Et c'est à l'issue de toutes ces concertations que nous pourrons vous présenter le PREF. Mais, aujourd'hui, ce n'est pas encore à l'ordre du jour, ce n'est pas encore prêt.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce tableau des équilibres généraux ? S'il n'y a pas d'autres questions, on soumet au vote, Monsieur le Vice-président du conseil d'administration.

**M. GILBERT.**– Merci. Nous allons soumettre au vote le document qui vous a été présenté, le tableau des grands équilibres financiers pour l'année universitaire 2024. Qui s'oppose ? 5 voix d'opposition. Par procuration ? 1. Qui s'abstient ? 0. Par procuration ? 0. Le document est donc adopté. Merci à vous. Merci, chère Emmanuelle.

***Le conseil d'administration approuve le tableau des grands équilibres financiers pour l'année universitaire 2024 à la majorité, avec 6 votes contre et 0 abstention.***

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

#### **3.1 Approbation de la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année 2024**

**M. GILBERT.**– Nous abordons maintenant le point 3, intitulé « *Ressources humaines* », avec un premier sujet qui concerne la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année 2024. Je vous donne quelques éléments du contexte dans lequel cette campagne a été instruite et des raisons pour lesquelles elle vous est proposée sous cette forme.

Comme cela vous a été rappelé à maintes reprises depuis le début de l'année universitaire, l'établissement est dans une perspective de retour à l'équilibre financier, avec un second déficit au compte financier qui se profile pour mars 2024. On ne peut pas préjuger des résultats de mars 2024, mais on a quand même une tendance très claire. Je parle du chiffre, en tout cas.

Nous sommes dans le cadre d'un retour à l'équilibre et la constitution d'un plan qui devra être présenté à la tutelle, et qui devra être présenté également pour vote au conseil d'administration.

Cela veut dire que juridiquement, nous ne sommes plus dans une période normale. Nous sommes dans une période avec des éléments de trajectoire qui impliquent que nous réduisions le déficit.

*La casserolade reprend.*

**M. GILBERT.** – Je vois que les SMS fonctionnent. Au moment même où la campagne est abordée, les sonorités et les casseroles reprennent.

Cela veut donc dire que nous avons des contraintes qui pèsent sur nous, qui sont différentes des contraintes qui pèsent habituellement. C'est un élément qu'il faut avoir à l'esprit parce que nous n'avons pas une marge de manœuvre entièrement libre ; il nous faut réaliser des économies.

Le contexte est celui que vous connaissez et que j'ai décrit. Dans ce contexte, il y a également eu une annonce de la ministre avec une nouvelle positive pour l'établissement, qui est celle de 3 millions d'euros, 1 million pour les fluides et 2 millions pour la masse salariale.

On pourrait penser – en tout cas, c'est une voix qui s'est exprimée en ce sens, notamment au conseil académique, cette semaine, lundi – que ces 3 millions ont pour objectif qu'il n'y ait pas de mesures exerçant un impact sur les campagnes d'emplois. En tout cas, c'est ce que l'on a entendu lors du conseil académique et peut-être que tout à l'heure, dans le cadre du débat que nous aurons, cet argument va être mobilisé.

Il faut cependant avoir à l'esprit que lorsqu'il est fait référence par la ministre aux campagnes d'emplois, elle ne s'exprime pas sur chaque proposition de campagne d'emplois, elle s'exprime sur la situation de l'emploi. Elle sait très bien que les mesures dites Guerini qui ont été décidées vont exercer une influence majeure sur les finances des universités.

La direction des Ressources humaines a fait les estimations s'agissant de ce que coûtent pour une année pleine l'acte 1 des mesures Guerini, c'est-à-dire le rehaussement du point d'indice, ainsi que l'acte 2 des mesures Guerini, la prime inflation et la prime bas salaires. Sur une année complète, Marion Castelain me corrigera si je me trompe, on est autour de 11 millions sur l'acte 1 et l'acte 2 pour une année complète. Pour l'acte 1, on était sur presque 3 millions pour le second semestre et l'acte 2 n'était pas très éloigné.

A partir du moment où nous recevons de la part de l'Etat une notification de 2 millions dédiés à la masse salariale, que la projection du coût des mesures Guerini sur l'année prochaine est très largement supérieure à cette somme et que la compensation des mesures Guerini sera à hauteur de 50 %, cela veut dire qu'il va rester à la charge de l'établissement une somme qui, ne serait-ce que pour financer les mesures Guerini, sera bien supérieure non seulement à la compensation, mais également à la compensation incluant les 2 millions de masse salariale. Vous comprenez donc que, dans tous les cas, le compte n'y est pas.

J'ajouterai que les 2 millions de masse salariale sont pour l'année 2023, et il ne nous a jamais été annoncé qu'ils porteraient sur l'année 2024. Ce n'est pas, dit-on, « soclé ». Autrement dit, certes, c'est une aide, mais une aide d'un montant relativement faible qui ne couvre pas nos charges et qui, par ailleurs, n'est pas prévue pour l'année prochaine, mais pour cette année.

Dans ce contexte, avec une obligation de retourner à l'équilibre et la constitution d'un plan de retour à l'équilibre financier sur lequel nous travaillons, le gel de l'emploi est une mesure nécessaire pour réaliser des économies.

Vous allez pouvoir en discuter lorsque j'aurai terminé la présentation.

Ce gel est beaucoup plus faible que ce que nous avons envisagé au départ. Il est vrai que notre université est déjà peu dotée en postes et, à partir du moment où nous opérons un gel, nous sommes conscients que cela rend les choses plus difficiles. Cependant, si nous ne prenons pas des mesures d'économies, nous ne pourrions pas retourner à l'équilibre financier.

En parallèle de ces mesures d'économie, nous avons un dialogue exigeant avec la tutelle pour demander des soutiens supplémentaires. Nous avons déjà obtenu 3 millions. Jusqu'à présent, l'ensemble des données sur les financements des universités reposait sur des éléments d'information qui étaient peu clairs, qui n'étaient pas connus. Nous avons d'ailleurs fait part, dans la presse, dans le cadre d'une interview, d'un sentiment d'opacité.

Récemment, comme l'a dit le président, des informations ont été publiées et elles permettent une analyse plus fine. On voit que l'UPEC n'est pas très bien défendue par l'Etat et qu'elle est globalement dans le bas de l'échelle sur le plan des universités et de leur financement. Nous allons retourner voir le ministère pour essayer de les convaincre de renforcer le soutien.

Cependant, ces mesures de dialogue politique avec la tutelle ne nous exonèrent pas juridiquement de notre obligation de faire un plan de retour à l'équilibre financier. Et tous les leviers ont vocation à être utilisés, y compris celui de la campagne d'emplois.

Lorsque vous aurez à vous prononcer tout à l'heure sur la campagne d'emplois, il faudra avoir à l'esprit que c'est aussi la responsabilité qui est la vôtre, en tant qu'administrateurs, de prendre des décisions qui sont dans l'intérêt de l'université également, et pas uniquement des décisions qui relèvent d'une opinion ou d'une idéologie. Vous participez à la gestion de l'université et vous êtes aussi soumis au cadre juridique dans lequel cette gestion, cette administration, s'exerce.

Lundi dernier a eu lieu un débat au sein du conseil académique. Cela a été un débat riche, dans lequel beaucoup d'idées ont été émises et beaucoup d'arguments ont été mobilisés. Il s'est déroulé dans des conditions d'écoute et de respect mutuel entre les différentes parties prenantes. Il m'a semblé que c'était un moment de démocratie universitaire de qualité. J'en retiens ce souvenir, quelle qu'ait été l'issue du vote.

Je vais revenir sur la question du vote. Par rapport à la question du rôle du CAC, je voudrais apporter une précision. Le CAC, dans le Code de l'éducation, se prononce sur la qualification des emplois. Ce que l'on appelle la qualification des emplois, ce sont les rattachements aux sections CNU.

Le CAC exprime cependant aussi des vœux et c'est une autre de ses compétences qui figure dans le Code de l'éducation. Il est consulté ou émet des vœux sur la politique générale de formation et de recherche. Cela veut dire que le CAC, qui est habilité par le Code à exprimer un vœu sur une campagne d'emplois, a également exprimé une analyse sur une proposition de gel d'emplois. En revanche, le vote, *stricto sensu*, normalement, ne doit concerner que les qualifications.

Lors du dernier CAC, une grande partie des élus de l'opposition ont appelé les membres du conseil académique à utiliser le vote relatif à la qualification des emplois comme un vote faisant office de vœu exprimé sur la politique générale de l'emploi et notamment la politique du gouvernement. L'un des membres de la CFVU l'a dit haut et fort, et il a lu un texte qui avait été validé, semble-t-il, par la liste à laquelle il appartient.

Le vote du CAC a été négatif. Les membres du CAC ont majoritairement exprimé un vote négatif sur la question qui était posée, c'est-à-dire sur les qualifications. Il ne faut pas être dupe. Au-delà de ces qualifications, c'est le gel qui, pour eux, était le vrai motif de leur refus de répondre favorablement à l'avis qui leur était soumis.

Cette campagne, comment a-t-elle été conçue ? Et quel est finalement le cadre de la proposition qui vous est faite ? Je me répète par rapport à des éléments que j'ai déjà rappelés au conseil d'administration, mais je vais essayer d'être plus bref.

Nous avons eu, au mois de juillet, une perspective sur le déficit qui devenait plus précise et plus inquiétante que ce qui avait été anticipé. Au départ, nous avons gelé 5 millions sur les crédits de fonctionnement et d'investissement. Il apparaissait que ces 5 millions pourraient suffire, ou du moins ne seraient pas loin de la cible. Finalement, le déficit est plus élevé et nous considérons qu'un gel va s'imposer pour tenir compte de cette situation.

Nous annonçons aux doyens que le cadre dans lequel se sont déroulés les dialogues de gestion RH Finance avec eux va être différent et qu'il faut s'attendre à un gel significatif de la campagne d'emplois. On établit à ce moment-là - et c'est moi qui adresse un courrier aux doyens - un chiffre entre 80 et 100 % pour donner une idée de la finalité.

Au retour des congés, nous avons une discussion en CODIR et cette discussion met en lumière le fait que peut-être que l'on pourrait baisser le taux de gel. Nous discutons en équipe sur la possibilité de baisser ce taux de gel et nous nous accordons sur le fait que c'est en effet envisageable à une condition, que nous restions crédibles par rapport au retour à l'équilibre financier et à la trajectoire qui est celle-ci. Si nous ne gelons rien, nous ne sommes pas sérieux.

Nous envisageons donc un taux de gel plus bas que prévu. Comment va-t-on faire pour évaluer ce taux de gel ? Sachant que nous devons faire des économies.

Je précise que si les casseroles viennent dans le couloir, nous ne ferons pas voter la campagne d'emplois. Je ne tiens personne, ici, pour responsable. C'est juste une information. Nous avons dit que si les conditions du débat ne pouvaient pas être sereines, il n'y aurait pas de vote sur les campagnes d'emplois.

Nous discutons donc de la manière de réaliser une économie. Vous savez que lorsque des postes sont vacants, en général, on recourt à des postes transitoires sur les supports, c'est-à-dire que nous utilisons une partie de la masse salariale des postes vacants pour financer des postes dans l'attente d'un nouveau recrutement. Par exemple, si un professeur d'université part...

*La casserolade continue.*

**M. GILBERT.** - On va s'arrêter. Oui.

**M. LE PRÉSIDENT.**– S'il n'y a pas de vote de campagne d'emplois, il n'y aura aucun emploi (*inaudible 00:27:58*).

**M. GILBERT.**– On suspend la séance.

*La séance est suspendue quelques minutes.*

*(Enregistrement 7)*

*Casserolade en bruit de fond.*

**M. GILBERT.**– (...) de cela à l'INSPE et le reste porte sur des maintiens. Sur 63 postes demandés, il est accordé, dans la proposition, 29 postes et demi. Je suis désolé, comme il y a du bruit, cela empêche un échange serein. Sur 63 postes demandés, il est proposé 29 postes et demi, 6 postes et demi d'ATER, 6 contractuels et 17 postes d'enseignants-chercheurs. Vous avez la répartition au sein des tableaux qui vous ont été fournis. Je m'en tiens aux informations essentielles, compte tenu de la difficulté d'avoir un débat.

Je propose que vous puissiez prendre la parole brièvement pour exprimer des opinions, pour faire valoir des arguments avant que nous passions au vote. J'imagine que certains parmi vous souhaitent prendre la parole. Lucas.

**M. LEVREL.**– Je voudrais déjà revenir sur deux choses que tu as dites concernant la campagne d'emplois.

La première, ce n'est peut-être pas un argument de ton discours, le gel initialement envisagé était très important, de l'ordre de 80 % à 100 % des postes. Mais, finalement, il est moindre. Cet argument, c'est ce que l'on appelle chez les néolibéraux la stratégie du choc. On vous annonce que l'on va vous couper les deux jambes et, finalement, on vous dit que l'on ne va en couper qu'une et : « *Soyez heureux, il vous en reste une.* » C'est une remarque de forme sur le discours.

Ensuite, tu t'es adressé au conseil d'administration en disant que nous participions à la gestion de l'université. Cela, je le nie avec force parce que, de fait, la proposition, comme d'habitude, est faite par la présidence et il n'y a eu aucun débat en conseil d'administration sur les orientations à donner à cette campagne d'emplois. Je réfute totalement l'idée que nous participons à la gestion. Peut-être que nous allons émettre un vote.

**M. GILBERT.**– Avec d'autres instances. C'est pour cela que j'ai dit : « *participez* ».

**M. LEVREL.**– Je réfute totalement une quelconque participation puisque nous n'avons eu aucun débat sur les orientations de cette campagne d'emplois. Nous allons voter

pour ou contre la proposition qui nous est faite, mais il n'y a eu aucun débat de fond pour savoir s'il y a des projets à privilégier, des emplois plus dans certaines composantes que dans d'autres, quelles sont les analyses sur la masse salariale, un ensemble de choses.

Il y a des composantes, par exemple, qui ont souhaité employer des contractuels et ne pas renouveler des postes pour avoir plus de précaires à mettre que de titulaires. Enormément de choix politiques peuvent être faits et ils n'ont pas du tout été débattus en conseil d'administration. Le conseil d'administration ne participe pas à la gestion.

**M. GILBERT.**– Lorsque j'ai repris la parole après qu'il y a eu une suspension de séance, vous avez tous observé que les conditions actuelles n'étaient pas réunies pour travailler dans des conditions sereines. Je rappellerai que si les casseroles se sont remises à fonctionner, c'est parce que quelqu'un ici les a prévenus que nous abordions le point sur la campagne d'emplois. Je pense qu'il est un peu délicat de dire que l'on ne débat pas, sachant que les conditions du débat ne sont pas réunies de manière satisfaisante.

**M. LEVREL.**– Est-ce que tu soutiendrais sérieusement que le débat aurait permis de modifier les propositions de création ?

**M. GILBERT.**– Non. En revanche, cela aurait permis d'apporter des éclairages complémentaires auxquels tu as fait référence, comme une attente. Je suis d'accord avec cela.

**M. LEVREL.**– On aurait peut-être pu avoir des éclairages supplémentaires. Il n'empêche que si l'on ne débat pas sur le fait de publier ou non des postes, etc. Nous ne pouvons pas dire que nous participons à la gestion.

*La casserolade se fait plus forte.*

**M. LEVREL.**– Il y a un autre point que je voudrais signaler au passage. Il nous est bien expliqué que, formellement, le vote du CAC consiste à s'exprimer sur le rattachement aux différentes sections CNU des postes. Il se trouve que par le passé, on a observé – il y a deux ans, je crois – qu'après le vote par le CAC et par le conseil d'administration de la campagne d'emplois, l'affectation d'un poste a été modifiée dans une composante. Le VP-CA de l'époque nous avait répondu : « *Oui. C'est normal, Le conseil d'administration vote sur le nombre de postes global, mais pas sur l'affectation* ».

C'est un peu bizarre. On nous dit que le CAC vote sur le rattachement des postes alors que le volume des postes n'est pas encore voté, puisque c'est le conseil

d'administration qui le vote. Le conseil d'administration ensuite vote le volume de postes. Mais qu'est-ce qui est fait de l'avis du CAC ? Historiquement, on a vu que les affectations pouvaient être modifiées.

**M. GILBERT.**– Quelques éléments de rappel de la règle des compétences des instances. Le CAC vote sur les qualifications des postes demandés ou vacants, selon le Code de l'éducation, pour les emplois d'enseignants-chercheurs. Il n'émet qu'un avis. Cela veut dire que cet avis n'est pas contraignant, c'est un avis simple et non un avis conforme.

Ensuite, le conseil d'administration prend une triple décision :

- Le nombre de postes.
- La détermination des catégories des postes, s'il s'agit d'un contractuel ou d'un titulaire, s'il s'agit d'un maître de conférences ou d'un professeur.
- Il se prononce également sur la répartition. C'est écrit dans le Code de l'éducation. Le conseil d'administration détermine la répartition des emplois du plafond 1, c'est-à-dire des emplois confiés à l'établissement par le ministère, ce que l'on appelle le plafond 1. Le plafond 2, ce sont les postes que l'établissement décide de créer lui-même sur ses ressources propres.

Je reprends les compétences du conseil d'administration, à savoir la répartition des emplois par catégorie, en nombre, ainsi que dans les composantes de l'université. Le conseil d'administration se prononce également sur les qualifications. Si le CAC exprime un avis sur les qualifications avant que le conseil d'administration n'intervienne, cela signifie que le conseil d'administration a vocation à prendre une décision sur les qualifications.

Ce sujet a donné lieu à une hésitation, il y a deux ans. Mon prédécesseur avait considéré que ce n'était pas justifié. J'ai eu, il y a peu de temps, un échange avec la DAJG sur ce sujet. On considère que la lecture la plus raisonnable, celle qui s'impose, c'est que le conseil d'administration se prononce également sur les qualifications. A quoi cela servirait-il que le CAC exprime un avis avant le conseil d'administration si, ensuite, le conseil d'administration ne prend pas de décision sur ce sujet ? Il y aurait comme un avis lancé comme une bouteille à la mer, sans avoir ensuite une décision.

Aujourd'hui, vous avez donc à vous prononcer sur le nombre de postes, sur les catégories, sur la répartition dans les composantes – et quand je dis les composantes, ce sont à la fois les UFR, les instituts, mais aussi les laboratoires qui sont mentionnés –, ainsi que sur les qualifications CNU.

Pour répondre à ton interrogation, la stratégie qui a été menée a été de tenir compte des attentes des composantes et de leur laisser des marges de manœuvre par rapport au profil des postes qu'elles envisageaient. En effet, lorsque les dialogues de gestion se sont tenus au mois de juin, nous n'étions pas sur la perspective d'un gel. Lorsque nous avons annoncé aux doyens que nous allions geler de l'emploi, nous leur avons alors laissé, à partir d'un volume de masse salariale identifié comme laissé disponible pour opérer des choix, la possibilité de préférer, par exemple, avoir un maître de conférences et un PRAG plutôt qu'un professeur, s'ils estimaient que c'étaient des besoins plus impérieux pour eux.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci. On va écouter.

**M. GILBERT.**– C'est difficile de dialoguer, vous le voyez bien.

**M. LEVREL.**– j'ai une question maintenant sur les conséquences de tous ces gels. Comme l'a rappelé le président, aujourd'hui et de nombreuses fois antérieurement, ce n'est pas le tout d'avoir des étudiants, mais il faut des gens devant, et pas n'importe quelles gens. Il faut des enseignants et des enseignants–chercheurs devant les étudiants que l'on admet à l'université.

Quand on supprime des postes, on supprime des moyens d'enseignement. Je suis désolé d'appeler mes collègues « moyens d'enseignement », mais cela peut être un angle, une façon de voir la chose. Il va donc falloir trouver des gens pour assurer des enseignements qui ne seront pas assurés par des gens qui ne seront pas remplacés. Est-ce que tout le monde me suit ?

**M. GILBERT.**– C'est très clair.

**M. LEVREL.**– Par conséquent, comment va-t-on faire ? Pour certaines composantes, le taux de gel est très important, il est supérieur à la moitié. Si l'on regarde les deux campagnes enseignants du second degré et enseignants–chercheurs en FST et LLSH, quasiment deux tiers des postes sont gelés.

Est-ce que l'on demande aux permanents qui restent de faire encore plus d'heures complémentaires ? Mais un très grand nombre d'entre eux sont saturés. Certains ne peuvent pas en faire et ils n'en feront pas, même si on les supplie. Certains en font déjà beaucoup et ne peuvent pas en faire plus. S'ils en font plus, ils deviennent des enseignants à temps plein et ne font plus de recherche.

Alors, que fait-on ? On essaie de recruter des vacataires. Mais on sait que c'est très compliqué de trouver des vacataires qui acceptent de travailler à l'université, étant donné le taux de paiement des vacances. Et comme l'avait dit le vice-président

Arnaud Thauvron en avril, si ce ne sont pas des permanents font les heures devant les étudiants, ce sont des vacataires, et cela coûte encore plus cher.

J'ai des collègues dans le département de la FST qui sont vraiment saturés d'heures complémentaires et qui ne peuvent plus en faire. Quand ils cherchent des vacataires, ils ont énormément de mal à en trouver, parce qu'un vacataire qui accepte de faire des cours de physique en L3, cela ne se trouve pas sous le pied d'un cheval, comme on dit. Et même si l'on en trouve, cela va coûter encore plus cher.

Finalement, si l'on ne touche pas les dotations composantes et qu'on leur demande d'assurer les enseignements qui vont leur coûter encore plus cher qu'avant...

**M. GILBERT.**– C'est erroné, cela. Je vais vous dire pourquoi.

**M. LEVREL.**– Sur le budget de la composante, cela devient un sérieux problème. Il n'est pas prévu d'augmentation du budget des dotations composantes, alors que l'on baisse leur masse salariale et qu'elles vont donc devoir, puisque ce sont les composantes qui les paient, payer ces heures complémentaires ou ces vacances.

**M. GILBERT.**– C'est erroné. Merci, Lucas, de cet éclairage, mais il contient certaines erreurs. Ce qui est juste dans ton propos, selon moi, en tout cas, c'est qu'à partir du moment où l'on réduit le nombre de postes, on rend l'exercice des missions plus difficile. C'est évident.

Mais il ne faut pas oublier qu'en contrepartie, il y a quand même un effort à fournir qui est attendu des tutelles, et que nous avons l'obligation juridique de revenir à l'équilibre. On ne peut pas faire comme si la contrainte du réel n'existait pas.

Dans un foyer, si vous avez 2 000 euros de revenus et que vous avez 2 500 euros de charges, vous n'allez pas tenir longtemps. Vous allez réfléchir à la façon de baisser les charges pour rester dans l'équilibre. Je pense que pour un établissement public, c'est la même chose. On est obligé d'avoir une gestion réaliste. On ne peut pas, par pure idéologie, dire : « *Le réel ne compte pas, continuons comme avant et l'avenir sera meilleur.* » Non, ce n'est pas possible.

Pour revenir aux éléments qui sont erronés, quand tu indiques que le fait de recourir à une vacation coûte plus cher qu'un titulaire, c'est vrai à la condition que l'on parle de la comparaison entre l'heure du vacataire et l'heure complémentaire du titulaire. L'heure complémentaire du titulaire est à 45 euros et l'heure du vacataire est à 65 euros.

Mais entre financer un titulaire entièrement et payer des heures complémentaires d'un autre titulaire ou des vacances, il y a une économie. Il y a une économie et la DRH

connaît bien ces questions. C'est estimé, c'est budgété. D'ailleurs, s'il y avait zéro euro d'économie, on ne proposerait pas de gel, tu t'en doutes bien. Sinon, cela n'aurait aucun sens. Si réellement cela coûtait plus cher à l'établissement de faire appel à des vacances, pourquoi y aurait-il dans ce cas une proposition de gel d'emplois ? Cela ne tient pas.

**M. LEVREL.**– Je n'ai pas dit que le gel des postes allait coûter finalement plus cher à l'université. Evidemment que non. J'ai dit que dans le tableau d'équilibre budgétaire que l'on nous a présenté, les dotations composantes n'augmentaient pas. Or les heures complémentaires et de vacation sont payées sur le budget de fonctionnement des composantes, alors que la masse salariale des titulaires est payée par le budget central, comme c'est indiqué sur le tableau.

Si l'on n'augmente pas les dotations composantes et qu'on leur impose de faire assurer le service de tous les titulaires gelés par des vacataires ou des heures complémentaires, cela va représenter une énorme augmentation du budget de fonctionnement des composantes.

**M. GILBERT.**– Ce sujet fait l'objet d'une discussion en ce moment au sein de l'équipe politique et en lien avec la DRH. Le message que l'on peut adresser, c'est que les composantes n'ont pas à s'en préoccuper et que l'on va tenir compte de cette situation. On ne peut pas aujourd'hui annoncer les mesures, mais il n'y aura pas de problèmes.

Par ailleurs, tu as énoncé le fait que certaines composantes avaient deux tiers de leurs postes gelés. En réalité, nous sommes partis sur une masse salariale de deux tiers pour les composantes les plus dotées, c'est-à-dire un effort à faire de 66 à 67 %.

Certaines composantes ont décidé d'avoir un nombre de postes plus ou moins important en modulant à l'intérieur de cette masse salariale les catégories de support qu'elles préféreraient avoir, tout en restant dans cette masse salariale. Si la composante préfère 3 maîtres de conférences et 2 PRAG plutôt que 2 professeurs et 1 maître de conférences, c'est son choix. Elle peut dans un cas avoir 5 postes. Dans l'autre, elle en a 3. A la fin, on est à isopérimètre financier.

En réalité, on peut partir comme tu l'as fait, du nombre de postes, mais il ne faut pas affirmer que la présidence a imposé un gel des deux tiers des postes. Ce n'est pas comme cela que cela a été présenté aux composantes.

**M. LEVREL.**– Je rectifie. Elle a imposé un gel de deux tiers de la masse salariale.

**M. GILBERT.**– C'est exactement cela.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je maintiens que les conditions du débat ne sont pas réunies. Je propose aux administrateurs de passer au vote. Je pose la question d'un vote à bulletin secret ou d'un vote ouvert. Je me plierai à votre demande.

**M. ENDRIZZI.**– Justement, c'était ma question. Pour ce point, peut-on avoir un vote à bulletin secret ?

**M. LE PRÉSIDENT.**– Si vous en êtes d'accord. Je suis plutôt partisan de cela, en symétrie de ce qu'il s'est passé au CAC. Je pense que c'est une façon pour les gens de s'exprimer clairement à travers le vote à bulletin secret. Je vous propose de passer au vote.

Je maintiens que les casseroles, c'est aussi au ministère.

**M. H'LIMI.**– Je voudrais intervenir rapidement avant de passer au vote. Déjà, je suis étonné que vous nous présentiez une campagne d'emplois identique à celle présentée au CAC et au CSA, alors qu'elle a été rejetée à deux reprises, il me semble, en CSA et au dernier CAC de lundi.

Ensuite, je comprends que l'équation à laquelle vous êtes confrontés est assez difficile au vu du déficit auquel l'université fait face. En revanche, cela aurait été opportun, en plus de consulter les enseignants et les personnels, de consulter aussi les élus étudiants qui peuvent faire remonter des conséquences concrètes.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je veux bien, mais je crois que les étudiants s'expriment concrètement dans le couloir. Je ne sais pas si c'est une réponse à la question. On ne fait pas une campagne d'emplois, aujourd'hui, en gelant des postes de gaîté de cœur.

Je maintiens également que cette campagne d'emplois est la conséquence d'une tension sur les effectifs. On a pris 10 000 étudiants et c'est contraint. On n'a pas la main là-dessus. Je vous rappelle que sur cela, on a interpellé. Les capacités d'accueil doivent diminuer également dans cette université. Sinon, il y a des équations que l'on ne pourra pas résoudre. On nous demande de courir le 100 mètres avec deux boulets aux pieds. C'est un peu compliqué. Et je peux vous dire que c'est compliqué également au niveau de la responsabilité pour l'établissement.

**M. H'LIMI.**– Pour continuer, les conséquences de ce gel de postes sont assez concrètes, notamment, comme Lucas le disait, si l'université ne prend pas en charge ces heures.

**M. LE PRÉSIDENT.**– L'université prendra en charge les heures.

**M. H'LIMI.**– D'accord. C'est un élément de réponse.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Vous l’avez à peu près vu dans le cadre du budget. Je rappelle également que les composantes seront, en termes de consommation de leur budget, plus près de 60 % que de 100 %. C’est un sujet également parce que derrière, cela pose le problème de l’attribution des moyens.

A un moment donné, on découple recettes et dépenses parce que cela peut se poser clairement et cela peut se poser dans le cadre projet de retour à l’équilibre. Quand même, lorsque l’on ne consomme pas l’ensemble des moyens affectés, c’est un sujet.

**M. H’LIMI.**– On aurait aimé avoir des éléments sur les formations en tension et sur les effets de ce gel de postes sur les composantes. On voudrait avoir le nombre d’enseignants–chercheurs par composante et le nombre d’étudiants par composante pour en comprendre aussi les conséquences concrètes.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je suis d’accord parce que les conditions du débat ne sont pas là. On a une nouvelle offre de formation qui est en train de se positionner, on a le HCERES. Il faudrait que l’on puisse avoir un débat, que l’on discute en conseil d’administration, mais a priori dans le cadre d’une projection. En effet, il y a aussi un contrat d’objectifs et de moyens et de performance qui pose la question des métiers en tension, des métiers d’avenir, sur lesquels il faudra effectivement mener un certain nombre de réflexions et faire des propositions qui nous permettront aussi sans doute de retrouver des moyens budgétaires. Ils ne seront pas immenses, mais ils existeront. Je pense que c’est intéressant de le présenter et, là encore, il y a une responsabilité des composantes.

Il faut retrouver aussi de l’attractivité dans le cadre de certaines formations pour les étudiants. Je maintiens qu’il y a besoin de retrouver de l’attractivité. Un certain nombre de formations ne sont pas remplies, y compris en master. Cela pose le problème de l’attractivité de ces formations sur laquelle on mène une réflexion.

Aujourd’hui, pour un étudiant – et on l’a vu à Aurora –, il y a des éléments de flexibilité, des éléments de réflexion sur la façon dont je peux faire aussi un parcours en acquérant des connaissances sur un autre domaine. Je pense que c’est extrêmement intéressant comme discussion. C’est une discussion essentiellement CFVU, bien sûr. Je ne vais pas non plus parler à la place du VP–CFVU.

Je pense que ce n’est pas l’occasion ici de le développer, mais on pourra faire un retour de la discussion qui pourrait avoir lieu, notamment sur la nouvelle offre de formation. Et pour m’en être entretenu avec les composantes, j’ai l’impression que beaucoup d’entre elles ont beaucoup d’idées, aujourd’hui, pour revoir cette offre de formation dans un sens positif.

J'étais ce matin dans le métro avec un maître de conférences de littérature sur le XVII<sup>ème</sup> siècle. On a parlé beaucoup du XVII<sup>ème</sup> siècle, mais sur le plan pratique, il m'a exprimé que des choses bougeaient parce qu'il y a eu des rencontres, en particulier avec le VP-CFVU et les composantes, sur un certain nombre de points. Je pense que l'on pourra avancer.

Je peux te céder la parole si tu veux, Arnaud. Cela fera l'objet d'une discussion, la nouvelle offre de formation avec les composantes. Là-dessus, je pense qu'il y a aussi une réflexion à mener, évidemment avec les étudiants, comme vous avez pu l'exprimer, sur la façon dont ils conçoivent l'attractivité de l'université pour leur futur. Je pense qu'il y a une vraie discussion à mener et que cette discussion ne sera menée qu'avec les étudiants.

Peut-être une dernière question. Cela s'est calmé.

**M. VALLÉE.**– Une question ou un commentaire. Je voudrais juste signaler que l'effort de gel porte sur 6 composantes sur 15. Vous n'avez toujours pas présenté la contribution de ces composantes qui sont préservées, pour le dire comme cela. Il aurait été préférable de faire un *package* afin que l'on voie l'investissement des uns et des autres. En effet, faire voter à la découpe comme cela, cela n'engage en rien sur la suite.

Sinon, vous parliez du budget qui n'était pas consommé dans les composantes. Cela doit faire quatre, cinq ou six ans où j'entends parler de cela. L'offre de formation avec les formations pas remplies, c'est pareil, j'en entends parler depuis quatre, cinq ou six ans. Il fallait le faire il y a un certain temps, ou alors il faut vraiment passer la seconde, comme vous pourriez le dire, pour que l'on ait dès début janvier une visibilité sur les formations qui seront mises à l'ouverture sur les applications *malicence* ou *monmaster*.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je suis d'accord avec toi, il y a beaucoup de choses qui arrivent. On a une réforme sur la formation, sur l'entrée dans les masters MEEF en particulier, qui vont avoir un impact, etc. Sur tout cela, on n'a pas encore une lecture globale. Ce sera dans la note de formation. Je pense que ce sera un débat réel en CFVU de pouvoir présenter comment on crée aujourd'hui l'accompagnement des formations, avec cet élément sur les métiers d'avenir et les métiers de tension. Mais on ne veut pas non plus s'enfermer que sur des métiers d'avenir et des métiers en tension. L'université, ce n'est pas que cela, mais c'est également dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens une commande.

Ensuite, concernant ce que tu disais sur les composantes, oui, c'est pour cela qu'il y a un plan de retour à l'équilibre. C'est pour cela qu'il y a un séminaire le 12 décembre. C'est pour cela qu'il faudra ensuite élargir le cercle très largement pour voir quel est le modèle économique de l'université. On a eu des recommandations, mais on change de sujet.

Je m'exprime une dernière fois et je pense que l'on passera au vote après. Ce n'est pas de gaieté de cœur, vous comprenez, que l'équipe politique fait... Il y a une tension sur les effectifs et la ministre, dans son commentaire, l'a reconnu. Cette tension sur les effectifs doit baisser parce qu'elle nous a été imposée.

D'autres universités ont perdu des effectifs. D'autres universités n'ont pas augmenté leurs effectifs, y compris dans l'académie. C'est un questionnement sur lequel l'Etat est interrogé, aujourd'hui. La ministre l'a reconnu. Nous les avons interpellés sur cela, en tout cas au niveau du rectorat et de l'Enseignement supérieur. La baisse des effectifs, c'est un autre sujet.

**M. GILBERT.** – Un dernier point très rapide. Je voudrais rappeler que c'est un gel et non pas une suppression, et que sur les emplois on a toujours les ETPT dans l'établissement. La masse salariale est là.

Je voudrais rappeler également, si vous regardez en arrière, que depuis cinq ans, 100 postes ont été créés. Là, vous en gelez une trentaine, mais globalement, si vous regardez la trajectoire depuis cinq ans, il y a eu un grand renforcement des forces de formation et de recherche.

**M. LE PRÉSIDENT.** – J'entends la colère. La colère, je la partage parce que je trouve que l'on nous a mis dans une situation bancale. C'est maintenant vérifié au niveau national. C'est une interpellation forte aussi des tutelles et l'on va remonter au créneau pour obtenir du « soclage ». On vit une période économique extrêmement tendue, mais je pense qu'il faut une redistribution, en tout cas des moyens indispensables. Vous savez que quand on donne des moyens à quelqu'un, c'est très difficile de les lui reprendre. En tout cas, c'est vraiment une interrogation.

Sinon, et je le répète comme je l'ai dit, un conflit social s'annonce, un conflit social pas seulement des enseignants et des enseignants-chercheurs, mais également au niveau des étudiants. Je pense qu'il y a réellement une alerte donnée à l'Etat. Et par sa présidence, et je l'ai répété plusieurs fois en haut lieu, je pense que c'est aussi une alerte.

On est sur un territoire de forte diversité. Je rappelle que l'équité, c'est important. Une « trajectoire de réussite », ce sont des mots importants, et la République doit

accueillir très largement les étudiants de son territoire. C'est indispensable et je le répéterai. Sinon, ce sont des conflits assurés qui tomberont en période électorale, pas pour nous, mais pour l'Etat. Il faut qu'il l'entende.

**M. GILBERT.**– Nous allons soumettre au vote.

**M. DEMERET.**– Monsieur Andujar a donné procuration à Monsieur Gilbert.

Vous connaissez un peu le fonctionnement des boîtiers. Maintenant, vous avez un peu l'habitude. Je vous rappelle que c'est un vote complètement confidentiel. Les boîtiers sont distribués de manière aléatoire. On n'a absolument aucun moyen de vérifier qui a voté quoi, ni même qui a voté. Je vous invite à appuyer sur le bouton « *enter* », en haut, au centre de votre boîtier. Parfois, ils s'éteignent. Je préfère le redire. Et il faut bien vérifier, une fois qu'il est allumé, qu'en haut, à gauche de votre écran, vous avez un petit encadré avec le numéro 1.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Il s'éteint assez vite. Mais tu rallumes.

**M. GILBERT.**– S'il y a des problèmes de batteries pour certains, on va vous en donner d'autres.

**M. DEMERET.**– Je vais vous réexpliquer tout cela. Déjà, pour tout le monde, est-ce que vous êtes bien sur le canal 1 ? S'il est écrit : « *Change new channel* », il faut simplement appuyer sur « 1 » et « OK ». Normalement, ils ont été calés sur le 1.

Vous allez avoir trois possibilités, soit un avis favorable, une approbation, soit une désapprobation, donc A ou B, et C si vous voulez vous abstenir. Une fois que vous avez appuyé, vous n'avez pas besoin de valider votre réponse, elle est automatiquement enregistrée. Vous ne pouvez pas la corriger. Et surtout, ce qui est très important, c'est d'attendre vraiment que je vous dise que le vote est ouvert. Attendez vraiment que j'ai dit cette phrase avant d'appuyer. Souvent, les gens appuient avant.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Vérifiez que le 1 est bien branché. Le mien s'éteint tout le temps.

**M. DEMERET.**– Tant que je n'ai pas dit que le vote est ouvert, vous ne touchez à rien.

**Un intervenant.**– J'ai une question. Comme il s'éteint régulièrement, est-ce qu'il faut, une fois que vous avez dit que le vote est ouvert, qu'il soit allumé ?

**M. DEMERET.**– On va vous le changer.

**Un intervenant.**– Mais c'est pour tout le monde.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Vous vérifiez, vous appuyez sur « *enter* ». Vous appuyez rapidement et si cela ne marche pas, on verra.

**M. DEMERET.**– Un *slide* va vous être présenté, mais quand vous le verrez apparaître, le vote ne sera pas ouvert. Je prononce cette phrase et il sera ouvert. J’essaie d’être le plus pédagogue possible. C’est de la pédagogie par la répétition.

*(Enregistrement 8)*

La touche A pour un vote favorable à la campagne d’emplois, la touche B pour un vote contre la campagne d’emplois et la touche C pour une abstention. Le vote est ouvert.

*Il est procédé au vote.*

**M. DEMERET.**– Je n’ai pas de réponses, attendez. Je vais reprendre.

**Une intervenante.**– C’est un petit problème technique, ne vous inquiétez pas.

**M. DEMERET.**– On va recommencer. A mon avis, c’est parce qu’il a perdu le signal. C’est pour cela que cela s’éteint.

**M. LE PRÉSIDENT.**– C’est marqué « *New Channel* ».

**M. DEMERET.**– Ne bougez pas, cela marchait il y a dix secondes. On va reprendre. J’ai perdu le réseau, c’est pour cela. Je vais devoir faire redémarrer l’ordinateur.

*(Enregistrement 9)*

**M. LE PRÉSIDENT.**– (...) Après, je pense que tout le monde a entendu les messages. Ces messages seront relayés également en haut lieu. Je pense qu’il faut effectivement sortir de cette ornière. On a sûrement des marges de manœuvre internes, mais sans subventions supplémentaires, je le maintiens, on nous demande de courir le 100 mètres dans un territoire complexe, en maintenant une recherche de haut niveau et des réussites pour des publics divers, qui d’ailleurs sont en grande partie boursiers, et où l’on ouvre des *jobs*, etc. Il est extrêmement important de garder cette richesse. On est une université quasi expérimentale de la réussite ou des réussites des étudiants. Je le martèle fortement, il nous faut des moyens.

**M. GILBERT.**– Merci.

***Le conseil d’administration approuve la campagne d’emplois enseignants et enseignants-chercheurs à la majorité, avec 23 votes favorables, 6 votes contre et 1 abstention.***

### **3.2 RIPEC C3 : approbation du complément de l'enveloppe notifiée par la loi de la programmation de la recherche dédiée**

**M. GILBERT.**– Je vous propose maintenant de passer au point 3.2 de l'ordre du jour, au sein des ressources humaines, qui concerne le RIPEC C3.

Pour rappel, le RIPEC C3 concerne une prime relative à la manière de servir des enseignants–chercheurs. C'est un nouveau dispositif issu de la LPR.

Le décret relatif au RIPEC a en quelque sorte éclipsé l'ancien système de la PEDR. Je dis « ancien système » parce que la PEDR existe toujours ; il y a différents motifs qui justifient son octroi, y compris d'ailleurs pour des enseignants–chercheurs. Dans l'hypothèse, par exemple, où ils ont été lauréats d'un prix ou d'une distinction dont la liste est fixée par décret, ou dans le cas où ils ont apporté une contribution exceptionnelle à la recherche, ils peuvent encore dans ce cadre bénéficier de la PEDR.

La PEDR n'a pas disparu, mais les motifs classiques qui permettaient de récompenser des enseignants–chercheurs qui s'étaient illustrés spécifiquement en matière de recherche ont été abandonnés au profit de ce dispositif qui permet d'avoir une appréciation plus équilibrée sur un ensemble de missions, avec la dimension scientifique, l'investissement pédagogique, les tâches d'intérêt général, l'ensemble des missions. On a ici un ensemble de motifs qui sont plus larges que ce qu'était l'ancien système de la PEDR.

Aujourd'hui, nous avons un point d'information et non pas une décision de votre part. Il y a une erreur dans l'ordre du jour sur la nature de l'approbation qui a pu apparaître comme correspondant à ce point, pour la raison suivante.

En fait, il existe un décret qui, tout simplement, prévoit que le président fixe les primes RIPEC C3, ce qui signifie que ce n'est pas le conseil d'administration qui délimite le nombre de primes RIPEC C3. On a instruit ce sujet pour être bien certain de ne pas commettre d'erreur. Je répète que ce n'est pas le conseil d'administration qui est compétent pour donner son accord sur le nombre de primes RIPEC C3.

Dans l'état de la réglementation en vigueur, l'article 3 du décret numéro 2022–1602 du 21 décembre 2022 tel que modifié prévoit que le président ou le directeur de l'établissement arrête les décisions d'attribution individuelles de la prime comprenant le montant individuel et la ou les missions au titre de laquelle ou desquelles la prime est attribuée. C'est donc une compétence du président qui est fondée sur un texte, le décret de 2022.

L'information est la suivante. Nous avons, au titre de la dotation de la LPR, un montant de 40,2 primes. Cela peut paraître étonnant que nous ayons une virgule, mais en réalité, nous avons été notifiés d'une masse salariale et non pas d'un nombre de primes sur la masse salariale. Cette masse salariale est plus faible que ce qui était prévu dans la LPR, puisque la LPR prévoyait une augmentation pluriannuelle qui nous conduisait normalement à avoir davantage de primes.

Information a été prise par la DRH auprès du ministère pour savoir s'il n'y avait pas eu une erreur de notification. On s'est dit qu'ils s'étaient peut-être trompés d'université, que nous avons reçu la notification du voisin, et le voisin la nôtre, avec peut-être une bonne surprise. Après vérification, ce n'est pas le cas. Il a été donné comme information que les crédits disponibles étaient moins importants que ce qui était envisagé, et que l'on réduisait la voilure.

Ici, nous avons donc 40,2 primes. Il y aura finalement 66 primes attribuées. Comment passe-t-on de 40,2 à 66 ? Nous avons des collègues qui avaient une PEDR et qui sont « sortis » de la PEDR ; un volume financier qui était, entre guillemets, mis de côté pour ceci, selon les usages, est ainsi réaffecté vers le RIPEC C3. Il s'agit de 11 PEDR d'enseignants-chercheurs sortants, c'est-à-dire des collègues qui ont eu la PEDR avant que le RIPEC n'apparaisse et dont le bénéfice de la PEDR a pris fin. Et nous en avons rajouté 15, ce qui nous permet d'atteindre 66 primes.

C'est plutôt une bonne nouvelle parce que cela signifie que l'on peut soutenir des collègues dont le dossier est très qualitatif, qui ont fait valoir leurs droits à bénéficier de cette prime et qui sont donc ainsi soutenus aussi par l'établissement dans leur investissement sur un ensemble de missions.

Pour mémoire, l'année dernière, nous étions à 63. Là, nous en avons un petit peu plus.

Des informations sur les résultats de ce RIPEC C3. Le conseil d'administration, au mois de juillet, a voté les textes de LDG et a essayé de déterminer un cadre avec les objectifs souhaités. Je rappelle que l'objectif reste un objectif, le décret ayant une valeur supérieure à la LDG.

Cette année, nous avons 29 RIPEC C3 pour les professeurs, 17 hommes et 12 femmes. Nous avons 37 RIPEC C3 pour les maîtres de conférences, 12 hommes et 25 femmes. A la fin, cela fait 29 RIPEC C3 pour des hommes et 37 RIPEC C3 pour des femmes.

Par ailleurs, en termes d'objectifs de parité, nous sommes bons puisque la parité est respectée. Par rapport à l'équilibre des corps, c'est-à-dire la parité en termes de corps

– maîtres de conférences et professeurs –, vous avez ici un équilibre qui n'est pas tout à fait conforme à ce que la LDG avait prévu. Il n'est pas tout à fait conforme par rapport aux effectifs globaux de l'établissement. Si nous avions suivi les effectifs globaux de l'établissement, nous aurions dû avoir un peu plus de primes pour les maîtres de conférences que pour les professeurs.

Si nous avions suivi les effectifs, je vous donne les chiffres de ce que nous aurions dû attribuer, cela vous permettra de mesurer l'écart. Nous aurions dû attribuer 19 primes aux professeurs, contre 29. Nous aurions dû attribuer 47 primes aux maîtres de conférences contre 37. Nous aurions dû attribuer 35 primes aux hommes contre 29 et 31 primes aux femmes contre 37.

Le *ratio* qui est déterminé par la LDG ne tient pas compte du sexe des candidats ou des candidates, mais des effectifs de la catégorie qui candidate au sein de l'UPEC, c'est-à-dire « combien nous avons de maîtres de conférences » et « combien nous avons de professeurs » dans l'établissement. Autrement dit, on ne calcule pas le ratio par rapport aux candidats, mais par rapport aux catégories relevant de l'établissement.

Je l'ai déjà dit, mais je le rappelle, car c'est important. La LDG fixe des objectifs en termes de parité, alors que le décret détermine les critères pour que le président les prenne en considération. Et ces critères, c'est l'excellence, puisque c'est « *très favorable* », « *favorable* » et « *réserve* ». Cela veut dire que le président ne peut pas, sans violer le décret, décider de donner une prime à quelqu'un qui a un dossier moins bon que quelqu'un d'autre, au motif que ce quelqu'un d'autre n'aurait pas le bon sexe par rapport aux objectifs de la LDG.

Je peux vous donner un élément d'information sur la méthode, sans rentrer non plus dans le détail parce que c'est une question qui relève du président. Ce qui a été fait, c'est que les critères de la LDG ont été appliqués de manière uniforme. Quel que soit le sexe des candidats et quel que soit le corps, nous avons regardé quels étaient les meilleurs dossiers.

A la fin du processus de mise en œuvre de ce critère, il est apparu qu'il y avait un déficit de maîtres de conférences. Et pour que le *ratio* des maîtres de conférences professeurs soit moins défavorable qu'il ne l'était, nous avons, à partir d'un critère appliqué de manière uniforme, rattrapé quelques maîtres de conférences qui, entre guillemets, avaient des notes un peu moins élevées, mais qui néanmoins avaient tous été sélectionnées d'après la même règle. Cela veut dire qu'il n'y a pas eu de traitement différencié des candidats au sein de la catégorie dans laquelle ils étaient.

Ces résultats sont, je pense, positifs. En tout cas, nous avons pu soutenir un nombre de collègues plus important que ce que prévoyait la notification de la LPR. Voilà pour ce point d'information.

**M. LEVREL.**– Je peux poser une question ?

**M. GILBERT.**– Oui, bien sûr.

**M. LEVREL.**– On a bien compris que dans le décret, le président décide de l'attribution nominative des primes. On en avait déjà beaucoup parlé à l'époque de la mise en œuvre de la LPR. En revanche, il me semblait avoir compris que c'était dans la limite de l'enveloppe votée par le conseil d'administration.

**M. GILBERT.**– C'est le plancher.

**M. LEVREL.**– Quand j'ai lu l'ordre du jour, je l'ai interprété comme le fait que nous devions voter, non pas évidemment sur l'attribution individuelle, mais sur le fait que nous allions augmenter l'enveloppe suffisamment pour que le président puisse attribuer 15 primes supplémentaires à des PU.

**M. GILBERT.**– Il ne s'agit pas de PU, comme tu le soulignes.

**M. LEVREL.**– Je ferai le calcul après.

**M. GILBERT.**– Non, mais l'approche est globale. Tu as entendu ce que j'ai dit, nous avons, entre guillemets, rattrapé des dossiers de maîtres de conférences qui étaient un peu moins bons, pour que nous ayons un ratio qui ne soit pas trop défavorable. Cela veut dire, si tu suis bien le raisonnement, que ceux qui ont été rattrapés ne sont pas des professeurs, mais au contraire des maîtres de conférences.

**M. LEVREL.**– J'expliquerai aussi mon raisonnement qui me conduit à dire cela, mais j'entends ton argument.

**M. GILBERT.**– Tu as raison, le décret du 21 décembre 2022, toujours l'article 3, dispose : « *Sans renoncer à son pouvoir d'appréciation, le président arrête les attributions dans la limite d'une dotation attribuée à cet effet par le ministre chargé de l'Enseignement* ». Cela signifie que les crédits qui sont notifiés par l'Etat pour être affectés au RIPEC C3 doivent tous être affectés au RIPEC C3. Nous avons un plancher, il n'est pas possible de ne pas respecter cette enveloppe. Nous devons la dépenser entièrement pour le RIPEC C3. En revanche, si l'on veut aller au-delà, c'est possible. Et nous avons un texte qui confie cette compétence au chef de l'établissement.

On a bien identifié le point que tu mentionnes, Lucas. On l'a vérifié avec la DAJG. On l'a vérifié avec l'agence comptable. On a échangé sur ce sujet du cadre juridique pour qu'il n'y ait pas d'erreur.

**M. LEVREL.**– Merci. Pour le raisonnement qui m'a conduit à dire que les 15 primes bonus étaient attribuées à des PU, en fait, les dossiers de RIPEC C3 ont été examinés par le CAC. Il y a une procédure avec des rapporteurs, etc., un passage en groupe de travail du CAC restreint, un passage en CAC restreint. Tout ce processus s'est basé sur 51 primes, les 40 notifiées plus les 11 PEDR sortantes. Et le CAC restreint s'est prononcé sur une liste de 14 PU et 37 maîtres de conférences.

Le nombre qui nous est annoncé aujourd'hui, c'est 29 PU et 37 maîtres de conférences, donc le même nombre de maîtres de conférences que ce qui avait été étudié par le CAC, mais 15 PU de plus. C'est pour cela que je dis que les 15 primes bonus, qui ont été annoncées comme le troisième élément de ces 66, sont attribuées aux PU, puisqu'il a été notifié aux instances après les deux autres. Il se trouve que le CAC a statué sur les 51 et qu'il n'y avait que 14 primes pour les PU.

Je voulais mentionner une deuxième chose à propos de la parité. Effectivement, la parité hommes-femmes serait respectée au sein des professeurs par rapport à l'effectif de l'établissement, et pas du tout chez les MCF où il y a à peu près parité au sein du corps entre hommes et femmes, avec 12 primes pour des hommes et 25 pour des femmes.

Personnellement, je ne le critique pas, mais je l'interprète comme le plafond de verre qui est bien connu. Il y a très peu de femmes à l'échelle nationale qui passent professeures, beaucoup moins que des hommes. Il y a donc une espèce d'accumulation de très bons dossiers de collègues femmes chez les maîtres de conférences qui font qu'à mon avis, au moment où l'on étudie les primes, il y a plus d'excellents dossiers chez les femmes que chez les hommes parmi les maîtres de conférences à cause de ce plafond de verre.

**M. GILBERT.**– Je pense qu'il y a un élément d'information qui a échappé à ton attention par rapport à la question du rôle du CAC. Le CAC procède à une évaluation après que le CNU a procédé à une évaluation. L'évaluation du CAC est une évaluation parmi deux évaluations. Et, à la fin, c'est le président qui prend la décision dans les textes.

Si tu nous expliques qu'en fait, le cadre de référence, c'est évaluation du CAC et que le président s'inscrit dans ce cadre, en réalité, il y a une erreur d'analyse puisque le président prend en compte deux cadres, le CNU et le CAC. Ce n'est donc pas la bonne analyse, je pense.

Par rapport au plafond de verre, tu as raison, mais ce n'est pas notre sujet ici. Quand bien même tu as raison, cela ne doit pas être pris en considération ici.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je vous propose d'avancer parce que le temps passe.

### **3.3 Approbation du versement d'une prime exceptionnelle aux personnels BIATSS**

**M. GILBERT.**– Le point suivant relève bien d'une décision du conseil d'administration. On l'a vérifié aussi ; on l'a analysé. Ce point concerne l'approbation du versement d'une prime exceptionnelle aux personnels BIATSS.

Le ministère nous a notifié une somme de 2 millions d'euros pour la masse salariale. Le président, comme il l'avait d'ailleurs annoncé au dernier conseil d'administration, a demandé aux services que soit instruit le sujet de l'octroi d'une prime exceptionnelle aux agents, à titre de complément pour reconnaître leur engagement dans une période sociale délicate.

Evidemment, il s'agit d'une partie de cette somme d'argent. Et contrairement à ce que l'on a pu lire dans des tracts, ou dans un tract signé par l'intersyndicale, qui donnaient comme information à la communauté que 3 millions avaient été transformés en primes, vous constaterez qu'il s'agit de 330 000 euros et non pas de 3 millions. Cette information n'est absolument pas fidèle à la réalité et donne à penser à la communauté que quelque chose existe alors que cela n'existe pas. Je ne partage pas cette méthode.

Le versement est unique, sous forme d'une IFSE exceptionnelle. Il respecte les principes définis dans le cadre de l'IFSE, c'est-à-dire l'équité dans les filières professionnelles, la répartition des crédits sur l'ensemble des agents BIATSS titulaires et contractuels, et des primes proportionnelles à la quotité du temps de travail. Cela veut dire quelqu'un qui est à mi-temps reçoit la moitié de la prime.

Il est donc proposé que les agents de catégorie C perçoivent 300 euros, que les agents de catégorie B perçoivent 250 euros et que les agents de catégorie A perçoivent 200 euros.

Nous avons, lors du dernier CSA, ajouté ce point à l'ordre du jour dans des conditions dont on savait qu'elles n'étaient pas pleinement satisfaisantes parce que nous l'avons ajouté en séance. Nous l'avons ajouté en séance parce que nous avons estimé que ce dispositif de soutien à une communauté professionnelle, dont les salaires sont quand même les plus faibles à l'université, il faut le reconnaître, était nécessaire et parce que nous souhaitons que le versement puisse avoir lieu à la fin de l'année, sur la paie de décembre.

Nous avons demandé aux collègues du CSA s'ils acceptaient que ce point soit mis à l'ordre du jour. Ils ont répondu oui, à l'unanimité. Et nous leur avons demandé s'ils soutenaient ce projet et nous avons également eu une réponse unanime favorable.

Il vous est proposé, aujourd'hui, de vous prononcer sur l'approbation de ce dispositif. Avez-vous des observations ou des questions ? C'est du brut. Je ne l'ai pas précisé, mais c'est du brut. Et cela concerne, de mémoire, 1 185 agents.

Benoît Vallée.

**M. VALLÉE.**– J'ai un commentaire et une question. Vous annoncez que vous prenez 300 000 euros de l'enveloppe qui a été notifiée pour éponger la dette, pour le dire comme cela, par le ministère.

**M. GILBERT.**– Ce n'est pas écrit comme cela dans la notification.

**M. VALLÉE.**– Non, mais c'est sur ces 3 millions, sur les 2 millions de masse salariale notifiés, que l'argent pour les BIATSS est pris.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Non, cela donne une opportunité d'avoir des marges de manœuvre. On n'a pas pris l'argent là-dessus. D'ailleurs, la notification n'est pas encore arrivée. C'est une anticipation, on aura 3 millions, dont 2 millions qui se rajouteront à la masse salariale.

Même si notre situation est effectivement tendue, c'est vraiment ma décision compte tenu des difficultés que je conçois. Vous voyiez qu'il y a quand même quelques collègues en grande difficulté, et il me paraissait intéressant et surtout juste de proposer cela compte tenu de l'investissement des collègues.

Pour continuer sur ce que j'ai lu, certains considèrent que ces 3 millions, parce qu'il y a une confusion, auraient pu être affectés à des enseignants-chercheurs et non pas à des BIATSS. Quand je lis cela dans le cadre d'une intersyndicale, cela me fait un peu bondir. Excusez-moi de le dire. C'est très maladroit, en tout cas, venant des organisations professionnelles puisque, de toute façon, cette somme de 3 millions n'est pas pérenne. S'il y a une somme d'un seul coup, cela nous donne des marges de manœuvre, surtout pour le compte de résultat de mars, mais en aucun cas cela ne nous donne des marges de manœuvre pour autre chose.

Par contre, le fait d'être un peu soulagé sur la masse salariale permet de faire cette offre, qui est d'ailleurs une offre générale. Ce n'est pas donc lié à cela, c'est une opportunité qui nous a permis de faire une offre. Et j'avais fait cette proposition avant même que l'on ait la notification de l'annonce ministérielle. C'est quelque chose que

j'avais annoncé en conseil d'administration au préalable, indépendamment de cette affaire.

**M. VALLÉE.**– Le préambule, on va dire, du rapport qui avait été présenté au CSA faisait le lien entre le versement de cette prime exceptionnelle et... La question suivante est de savoir si le C3 est aussi lié à cela. C'est tout. On ne peut pas dire que pour les BIATSS, on prend sur cette enveloppe, et ne pas dire sur quelle enveloppe on prend le C3. Fin du commentaire.

Dans ce rapport au CSA, il était écrit qu'il était proposé que la prime soit versée à tous les agents BIATSS. C'est en gras. Je vais poser la question habituelle parce que, souvent, il est écrit : « *tous les personnels* », mais il y a des personnels à qui j'attache beaucoup d'importance, nos amis de la faculté de santé et ceux qui sont mis sur contrat de recherche. En effet, je suis le représentant de tous les personnels et pas seulement de ceux de ma composante.

C'est un marronnier parce qu'à chaque fois que l'on parle d'indemnitaire, c'est comme le coup de la tarte à la crème. Ils pensent percevoir 300 ou 400 euros et, finalement, ils ne perçoivent rien. La question est la suivante. « *Tous les personnels* », est-ce que cela inclut bien les personnels sous contrat de recherche ?

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je laisse Aline répondre. Je ne peux pas te répondre personnellement.

**Mme MOULIN.**– Monsieur Vallée, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, un agent est malheureusement soit du côté des personnels dits scientifiques, c'est-à-dire des enseignants, enseignants-chercheurs, ATER, doctorants, post-docs ou chercheurs, soit BIATSS. Finalement, le contrat de recherche ne dit rien de la qualité de l'agent. Soit il est ingénieur d'études ou ingénieur de recherche contractuel et, dans ce cas, il tombe du côté des BIATSS. Soit il est recruté en qualité de chercheur et, dans ce cas, il tombe du côté des personnels enseignants et enseignants-chercheurs.

C'est pour tous les BIATSS, je le confirme. Mais ce n'est pas le fait d'être adossé à un contrat de recherche qui donne la qualité de l'agent.

**M. VALLÉE.**– Merci, Madame Moulin, de cette précision. Avant votre arrivée, si vous étiez sur un contrat de recherche, chercheur ou BIATSS, c'était zéro. Je remarque qu'il y a une clarification depuis votre arrivée. Le président n'était peut-être pas au courant.

**M. LE PRÉSIDENT.**– J'étais au courant sur la partie précédente. Tu m'avais à juste titre, et cela m'avait interrogé d'ailleurs parce que j'ai une certaine sensibilité par rapport

à cela, interpellé par rapport à cette affaire. La réponse est claire et elle sera claire et il faut que ce soit clarifié pour la suite. Je te remercie, d'ailleurs, de le faire remarquer.

**M. VALLÉE.**– Je pense que nous avons bien avancé collectivement sur ce sujet, mais étant un peu méfiant, j'attendrai les paies de décembre. Je reviendrai vers vous pour que l'on résolve très rapidement...

**Mme MOULIN.**– Juste une précision. Très rares sont les collègues sur contrat de recherche qui relèvent de la catégorie BIATSS. C'est très rare. Ce sont surtout des doctorants, des post-docs, des chercheurs. Toutefois, je ne peux pas vous dire qu'il n'y en a pas parce que je sais qu'il y en a.

**M. VALLÉE.**– A l'étage où se trouve mon laboratoire, à la faculté de santé, je côtoie un certain nombre de BIATSS, et je suis certain que ce sont des BIATSS. Et ce sont des BIATSS assis sur des contrats qui rapportent beaucoup à l'UPEC. Je pense que l'on se comprend.

**Mme MOULIN.**– On va se dire, c'est que s'ils ne sont pas dans cette fournée, parce que ce sont des délais très rapides, je vous promets qu'on les raccrochera.

**M. GILBERT.**– Lucas Levrel.

**M. LEVREL.**– J'ai une petite question de forme. Madame Moulin dit que cela a été très rapide. Il me semblait que les paies d'un mois donné étaient saisies à peu près au milieu du mois précédent, autrement dit que les paies de décembre étaient saisies vers le 15 novembre. Elles auraient donc déjà été saisies ?

**M. GILBERT.**– La réponse est la suivante. Le travail préalable nécessaire pour respecter les délais a été fait, mais la touche « *Enter* » ne sera pas appuyée si le conseil d'administration s'y oppose. Cela a été très clairement discuté. On a fait le travail préalable, mais si vous décidez que c'est non, on ne lancera pas le paiement.

**M. LEVREL.**– D'accord. C'était juste pour savoir si le paiement avait déjà été enclenché avant que le conseil d'administration statue.

**M. GILBERT.**– Non, non ! En revanche, le travail préalable de renseignement des données a été fait pour respecter les délais, si jamais vous votiez ce point. Dans le document qui est sous vos yeux, il manque le mot « *brut* » aux chiffres. Je pense que c'est une donnée importante. Si vous la votez, ce sera sous réserve que le mot « *brut* » soit bien ajouté aux montants.

S'il n'y a pas de questions complémentaires, je sou mets au vote.

**Mme HMAMOU.**– Monsieur Hebbrecht a donné procuration à Monsieur Dubois Randé, et Monsieur Lacheny à Madame Costes.

**M. GILBERT.**– Très bien. Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? Il y a donc l'unanimité pour le versement de cette prime exceptionnelle. Merci.

***Le conseil d'administration approuve le versement d'une prime exceptionnelle aux personnels BIATSS à l'unanimité.***

### Points non soumis à discussion

#### 1. VIE INSTITUTIONNELLE

##### **3.4 Approbation de la révision des statuts de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de l'académie de Créteil**

**M. GILBERT.**– Nous abordons maintenant les points non soumis à discussion, avec comme premier point, au titre de la vie institutionnelle, l'approbation de la révision des statuts de l'INSPE.

La commission des Statuts s'est réunie pour aborder la question de la révision des statuts de l'UPEC en général. On vous en a informé tout à l'heure et vous avez voté. Mais elle s'est réunie également à propos de la révision des statuts de l'INSPE pour effectuer une correction qui nous mettra en conformité avec les textes, puisque l'ESPE est remplacé par l'INSPE. C'est une modification d'intitulé.

Par ailleurs, est ajouté un partenariat avec l'université Paris Cité, au titre des établissements auxquels est rattaché l'INSPE, avec UGE, Paris 8, Sorbonne Paris Nord et UPEC. Ce rattachement s'est inscrit dans le cadre d'une nécessité justifiée par une double accréditation dans le cadre d'un master qui conduisait à ce que ce rattachement ait lieu. Il a eu lieu, cela a d'ailleurs été mentionné dans la presse. Aujourd'hui, nous mettons à votre vote l'approbation de la mise en conformité des statuts avec le réel.

Avez-vous des questions ?

**M. VALLÉE.**– Dans les statuts, j'ai vu que c'était Marne-la-Vallée. Je me dis que l'on pourrait peut-être mettre « *dite Gustave Eiffel* ».

**M. GILBERT.**– Oui, cela a été corrigé. Je sou mets au vote. Qui s’oppose ? Par procuration ? Qui s’abstient ? Par procuration ? La révision est donc adoptée. Je vous en remercie.

***Le conseil d’administration approuve la révision de l’Institut National Supérieur du Professorat et de l’Education de l’académie de Créteil à l’unanimité.***

#### **4. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES**

##### **4.1 Approbation de la délibération relative à la remise des prix et dons**

**M. GILBERT.**– Nous passons maintenant au point 2, « *Questions financières et comptables* », avec l’approbation d’une délibération relative à la remise de prix et de dons. Nous avons une présentation de l’agent comptable.

**Mme HMAMOU.**– C’est un point non soumis à discussion.

**M. GILBERT.**– Oui, mais il y a un petit élément de présentation, me semble-t-il. Non ? Dans ce cas, je sou mets au vote. Qui s’oppose ?

**M. LEVREL.**– On pourrait nous informer sur ce que c’est quand même. Même sans en discuter, il faudrait que l’on sache ce que c’est.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Oui. Aline est partie ?

**Mme GARAPON.**– Oui, mais on peut la rappeler.

**M. GILBERT.**– Je peux en dire un mot. Il s’agit de mettre en conformité les règles de l’établissement qui procède à des remises de prix et de dons, par rapport à un montant maximum de dépenses qui est plafonné à 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale par bénéficiaire et par an.

Il existe, dans le cadre des règles qui limitent le montant des dons auxquels nous procédons, un seuil. Ce seuil est révisé régulièrement et il correspond à ce que l’on appelle le plafond mensuel de la Sécurité sociale par bénéficiaire. On ne peut pas donner un objet ou une somme au-delà d’un certain montant, sauf dérogation liée au caractère prestigieux d’un prix et, à ce moment-là, il convient que le président de l’université donne son autorisation. Autrement dit, ce document vient encadrer les remises de prix et de dons, en rappelant les chiffres qui viennent fixer les seuils.

Ce n’est pas moi qui devais faire la présentation de ce document. J’espère ne pas avoir commis trop d’imprécisions. Je le sou mets à votre vote. Qui s’y oppose ? Par procuration ? Qui s’abstient ? Par procuration ? Le document est donc adopté.

***Le conseil d'administration approuve la délibération relative à la remise des prix et dons à l'unanimité.***

## **5. FORMATION ET RECHERCHE**

### **5.1 Approbation des capacités d'accueil définitives en deuxième année de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP) à la rentrée 2024–2025, dont la part définitive des deuxièmes années de licence accès santé (LAS) en 2<sup>ème</sup> année de MMOP**

**M. GILBERT.**– Nous passons au point 3, « *Formation et recherche* », avec l'approbation des capacités d'accueil définitives en deuxième année de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie à la rentrée 2024–2025, dont la part définitive des deuxièmes années de licence accès santé en deuxième année de MMOP. Je donne la parole au VP Arnaud Thauvron.

**M. THAUVRON.**– Cela va être assez rapide. Il y a eu un changement sur les places. Le principe, c'est que chaque année, le *numerus clausus* a été remplacé par un *numerus apertus*. Chaque année, ce *numerus apertus* est discuté entre les établissements, le ministère de la Santé et l'ARS.

Les places qui sont offertes se répartissent en trois catégories, 50 % pour les étudiants qui sont en première année de la faculté de santé et 50 % pour les autres, les autres étant sur deux contingents. Il y a un autre tableau à projeter. Les deux autres contingents sont les étudiants actuellement dans les LAS disciplinaires en première année et tous les étudiants qui sont en L2 ou en L3, que ce soit à la faculté de santé ou dans les LAS disciplinaires. C'est ce que vous voyez ici.

Dans le document qui était à disposition jusqu'à il y a 24 heures, je pense, le « 15 », qui correspond au nombre de places ouvertes en médecine pour des étudiants qui viennent des LAS disciplinaires est de « 10 », ce qui est très peu. Il y a une nouvelle négociation entre le doyen de la faculté de santé, Pierre Wolkenstein, et le ministère pour faire augmenter ce *numerus apertus* de 5 places. Et 5 places en plus ont été dédiées aux LAS disciplinaires. C'est ce qu'il faut voter chaque année.

**Mme CHEVALIER.**– J'ai remarqué que cela avait baissé par rapport à l'année dernière.

**M. THAUVRON.**– Le *numerus apertus* a globalement baissé.

**Mme CHEVALIER.**– Globalement, il a baissé. C'est une première remarque.

La deuxième remarque porte sur le paquet des 89 ou des 140, selon la façon dont on les prend. Est-ce à dire qu'en fait, il n'y a pas de places réservées pour les LAS qui passeraient le concours en deuxième et en troisième année ?

**M. THAUVRON.**– Si. La dernière colonne est pour tous les étudiants en deuxième et troisième année qui viennent de LSPS, donc de LAS. C'est un *package*, un effectif global. Ces 89 places se répartissent entre tous les candidats qui sont en deuxième et troisième année. Au sein de cette dernière catégorie, il n'y a pas une sous-répartition entre ceux qui viennent des LAS disciplinaires et ceux qui viennent de la faculté de santé.

**M. LEVREL.**– Donc, ils passent le même concours. Il y a trois concours ? Comment cela se passe ?

**M. THAUVRON.**– Ce ne sont pas des concours, mais le nombre de places attribuées.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Il y a des volumes supplémentaires. Il faut les valider, avoir une note et c'est tout. Après, tu as des jurys. Il n'y a plus de concours, mais à la fin, il y a un *numerus*. On doit passer à la fois la colonne disciplinaire, la licence et des modules qui permettent de rentrer en LAS Santé. C'est des modules avec une note, etc. Après, c'est classé. Il y a des jurys autour de cela et c'est attribué.

**M. LEVREL.**– Dans le troisième groupe, il y a un interclassement entre ceux qui sont en faculté de santé et les autres ?

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je ne pourrai pas te le dire parce que je n'ai pas en tête la mécanique de tout cela. Je pourrais dire des bêtises. Je ne sais pas s'il y a de l'interclassement ou si c'est en plus. Je dis « *joker* » parce que j'étais dans la mécanique au début, mais j'ai pris un peu de recul sur la faculté de santé. Les éléments, on pourra peut-être vous les préciser par écrit. On demandera à David Simard de vous les transmettre.

**Mme CHEVALIER.**– C'est simplement pour y voir un peu clair. Les étudiants eux-mêmes, ce serait bien qu'ils y voient clair. Si je comprends bien, quand les étudiants sont en première année, qu'ils soient en première année LSPS ou en première année LAS, ils sont classés de chaque côté et ils sont retenus ou pas.

En revanche, quand ils sont en deuxième ou troisième année, qu'ils soient en LSPS ou en LAS, on ne sait pas comment le classement est déterminé. On aurait pu s'attendre à ce qu'il y ait au moins deux colonnes, une colonne réservée aux LSPS...

**M. LE PRÉSIDENT.**– Oui, je comprends la question. Je propose que l'on fasse une note à David Simard, puisque c'est lui qui est chargé de cela sur le plan de l'établissement. On vous la fera suivre.

**Mme CHEVALIER.**– L'an dernier, sur le même tableau, j'avais posé une autre question qui était d'avoir une idée du nombre d'étudiants en LAS qui présentaient le concours en première année... Pardon, qui étaient inscrits dans les LAS pour avoir, c'est pareil, une idée de leurs chances d'en profiter.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Parfait.

**M. THAUVRON.**– Je fais suivre le transparent tout de suite.

**M. LE PRÉSIDENT.**– D'accord. Avez-vous d'autres questions ?

**M. VALLÉE.**– Pour la première année, on voit que 18 personnes qui font les LAS disciplinaires sont prises en étude de médecine, pour le dire comme cela. On a quand même 12 LAS disciplinaires, et peut-être plus maintenant, à l'UPEC. Il y a peut-être des LAS qui sont moins prises, mais on va dire que chacune représente 24 étudiants, ce qui fait 290 étudiants pour 18 places.

Après, à mon avis, le chiffre de 140 est biaisé. Le pourcentage de LAS disciplinaires doit être assez *short*. C'est la question de Vérène.

En gros, c'est une question qui a déjà été posée, il y a un certain nombre d'années, par une collègue. Tout cela pour cela. C'est 300 étudiants, on va dire. Avec 18 places pour intégrer la médecine, est-ce que ce dispositif fait encore sens ?

**M. THAUVRON.**– C'est un dispositif, très clairement, qu'il faut revoir et qui est encore mal connu. Certaines LAS disciplinaires sont extrêmement demandées. Je pense à la LAS STAPS où il y a 97 candidats pour 1 place. Certaines LAS sont très peu demandées, et elles sont tellement peu demandées qu'elles classent tous leurs candidats puisque c'est du non sélectif. Elles vont même classer des étudiants qui viennent de bacs professionnels, ce qui dit leur peu d'attractivité.

Tout ce dispositif doit être revu, c'est une évidence. Il y a actuellement une enquête de la Cour des comptes sur le dossier des LAS et de la réforme des études de santé du premier cycle. Il y a deux enquêtes et tout le système va être entièrement remis en place. Il faut savoir qu'il n'y a que 15 places pour les LAS disciplinaires, mais qu'il y a assez peu de candidats parce que, finalement, beaucoup des étudiants qui sont dans les LAS disciplinaires ne se présentent pas au concours.

**M. VALLÉE.**– Ce que l'on vient d'apprendre, c'est qu'en plus, ce sont des places. Ce n'est pas sûr qu'il y ait 15 places.

**M. THAUVRON.**– Si, il y a 15 places.

**M. VALLÉE.**– Est-ce que les 15 places, ou les places qu'il y avait les années précédentes, étaient vraiment pour eux ?

**M. THAUVRON.**– Oui. Je viens de te dire que tout le monde ne se présentait pas. Mais c'est sur les 300, car je disais qu'il y en avait 300, que tout le monde se présente.

**M. H'LIMI.**– Pour bien comprendre, sur les capacités d'accueil en L1, de mémoire...

**M. THAUVRON.**– Ce ne sont pas les capacités d'accueil.

**M. H'LIMI.**– Mais ce qui a été voté en CFVU, c'était 900, la capacité (*inaudible 00:13:12*) étudiants en L1. En L2, les capacités d'accueil passent...

**M. THAUVRON.**– Non, vous confondez les deux choses. Vous confondez avec les capacités d'accueil sur Parcoursup. Si je prends le terme « capacité d'accueil » en médecine, c'est-à-dire en deuxième année d'études, par exemple de la LSPS1, elle est de 1 050 étudiants. Sur les LAS disciplinaires, il y a en moyenne 30 places à l'entrée par parcours.

**M. H'LIMI.**– Il y a combien d'étudiants en première année de médecine ?

**M. THAUVRON.**– Il y a 1 050 étudiants néo-entrants en médecine, plus les redoublants.

**M. H'LIMI.**– Ensuite, en deuxième année ?

**M. THAUVRON.**– En deuxième année, en médecine, de mémoire, ils sont autour de 450.

**M. H'LIMI.**– D'accord. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.**– On peut vous faire une note, on peut aussi éclairer le conseil d'administration. Cela m'intéresserait aussi d'avoir ce bilan parce que je n'ai pas tous les éléments. En tout cas, deux enquêtes sont faites au niveau national. Après, on peut demander à David Sépard de nous faire une note et l'on pourra éventuellement lui demander de venir en conseil d'administration.

**M. GILBERT.**– Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Par procuration ? Qui s'abstient ? Par procuration ? C'est donc adopté.

***Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil définitives en deuxième année de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP) à la rentrée 2024-2025, dont la part définitive des deuxièmes années de licence accès santé (LAS) en 2ème année de MMOP, à l'unanimité.***

## **6. CONTRATS ET CONVENTIONS**

### **6.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université**

**M. GILBERT.**– Sur le point 4, « *Contrats et conventions* », information sur les contrats et conventions approuvés par le président, y a-t-il des questions ? Vérène.

**Mme CHEVALIER.**– Oui. J'ai une demande de précision sur la ligne 24, qui concerne un accord de partenariat conclu avec la Paris School of Technology & Business de l'IUT Sénart-Fontainebleau. Il n'y a pas de montant. Quand on « googlise » cette école, on apprend que cela fait partie de Galileo, mais on ne comprend pas bien quel est l'intérêt pour l'UPEC, ou pour les étudiants de l'UPEC, de ce partenariat.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Joker aussi. Arnaud, tu veux répondre ? Je crois que Lounès était dans le coin aussi. Il est parti.

**M. THAUVRON.**– Cela va être assez rapide parce que je n'ai pas grand-chose à dire sur cela. C'était antérieur à mon arrivée à la vice-présidence de l'université. C'est une convention qui existait déjà depuis plusieurs années. Je pense que c'est juste son renouvellement.

On a un certain nombre de formations qui sont co-portées avec des établissements privés en apprentissage. Je ne peux pas t'en dire plus. Par contre, il y a évidemment une convention de réversion des recettes de cette formation à l'IUT Sénart-Fontainebleau. Mais je ne connais pas ce projet en particulier

**Mme CHEVALIER.**– Un jour, il faudra avoir un débat là-dessus parce que l'on apprend comme cela, au détour d'un tableau, qu'il y a ces choses. Je répète ma question. Quel est l'intérêt pour l'établissement ?

**M. THAUVRON.**– Cela fait des décennies que l'on a ce type de convention à l'UPEC.

**Mme CHEVALIER.**– Des décennies. Mais quel est l'intérêt ? Quand on regarde sur Paris School Machin, on voit qu'il y a des « mastères », c'est-à-dire pas des « masters ». On pourrait se retrouver comme étant des pourvoyeurs de clients chez Galileo, via la licence en partenariat. Tu as bien compris. Quel est l'intérêt pour l'établissement ? Je repose la question et il me semble que cela mériterait un débat.

**M. THAUVRON.**– Je pense effectivement que cela mérite un débat. Je peux vous dire que les composantes qui font ce genre de partenariats expliquent qu'elles n'ont plus les ressources humaines pour développer ce type de formations et que cela permet

d'accueillir des étudiants en plus, tout en assurant la qualité de ces formations puisqu'elles les supervisent. Benoît.

**M. VALLÉE.**– Juste un mot. Je vais citer notre président de l'université qui, tout à l'heure, disait qu'il y avait une concurrence justement avec le privé, que cela contribuait à déstabiliser le modèle des universités et que l'Etat avait l'air de vouloir favoriser ces dispositifs privés. J'ai l'impression qu'il y a là comme une contradiction.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je n'ai pas dit que cela favorisait, mais que cela encourageait puisque le modèle économique passe par l'apprentissage qui est globalement bien financé encore, et qui va l'être pendant quelques années.

Après, comme je l'ai déjà répété, Galileo, je n'en ai rien à faire. Je pèse mes mots. Cela a été clair, on m'a attribué comme cela à Galileo. C'est passé par une composante et je laisse la liberté aux composantes. Galileo, personnellement, ce n'est pas ma tasse de thé.

D'ailleurs, sur les dispositifs de remédiation sur lesquels il n'y avait aucune proposition – Vérène, excuse-moi – parce qu'il y a quand même 81 % des étudiants qui sont sur le tapis, on va faire des propositions de remédiation d'étudiants dans d'autres cadres. Au moins, il y a ce côté. Mais j'aurais aimé qu'il y ait des propositions, sinon une critique. La critique était à faire à l'UFR de droit. Personnellement, je n'ai pas de parts ni quoi que ce soit dans Galileo, et je n'en aurai jamais.

Maintenant, concernant cette histoire, je ne sais même pas de quoi il s'agit, l'apprentissage passe aussi beaucoup par des structures privées, par définition, par le fait que les contrats se font ainsi. On pourra demander clairement à Lounès de s'exprimer la prochaine fois que tu lui poseras la question. Je ne sais même pas de quoi il s'agit.

**M. THAUVRON.**– C'était un Galileo à la faculté de droit. Le projet n'a jamais vu le jour, ils ne se sont jamais entendus *in fine* sur les modalités. Et comme cela avait été évoqué il y a un certain temps avec eux, on est en train de mettre en place un dispositif de remédiation des étudiants qui serait 100 % UPEC, au travers d'un DEUST – l'équivalent d'un DEUG, mais professionnalisé – en apprentissage sur ces métiers qui sont quand même en tension. Le projet est dans les tuyaux, comme cela avait été annoncé.

**Mme CHEVALIER.**– Plus généralement, sur ces questions, il faudrait peut-être qu'il y ait un débat quelque part, si on le fait ou si on ne le fait pas, dans quelles conditions avec de gros consortiums privés. Je n'ai pas de religion. Le truc, c'est que l'on a l'impression que les choses se font et qu'on les découvre. C'est cela, le problème.

**M. THAUVRON.**– Je suis d’autant plus d’accord avec toi qu’une des premières choses que l’on a faites avec Anne de Ruyg en arrivant à la présidence, l’année dernière, c’est de remettre à plat tout le *process* des partenariats avec des établissements autres, privés ou pas privés d’ailleurs, pour délocaliser des formations.

Jusqu’à présent, quand cela passait dans la CFVU, c’était le même dossier de candidature que n’importe quelle formation classique. Il y avait juste un petit encadré où l’on apprenait que c’était avec telle ou telle école. Désormais, c’est un dossier beaucoup plus complet et l’on sait exactement quelle est la part des enseignements qui sont faits par chaque partenaire. Un travail a déjà été engagé. Cela a déjà été présenté en CFVU. On avance sur beaucoup plus de transparence, si cela peut te rassurer.

**M. LE PRÉSIDENT.**– On est d’accord pour faire un exposé là-dessus. Personnellement, je pense qu’il faut effectivement qu’il y ait une charte ou une politique de l’établissement par rapport à cela. Il peut y avoir aussi des éléments avec des écoles sur lesquelles un certain nombre de nos étudiants, en particulier sur une voie professionnelle ou des choses comme cela, rejoignent les écoles d’ingénieurs. A un moment donné, il faudra mettre un cadre. Il y a des choses sur lesquelles le conseil d’administration ou la CFVU se prononcerait, et d’autres sur lesquelles il y aura des réserves. Je suis assez d’accord.

Il s’agit de voter ? Non, c’est une information.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**M. GILBERT.**– En questions diverses, avez-vous des questions à poser ? Ce n’est pas le cas.

Merci à vous toutes et tous, et rendez-vous au prochain conseil d’administration.

*La séance est levée à 13 heures 04.*

## Index

Nous n'avons pu vérifier l'orthographe du nom suivant :

service 103.....31

|